

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 144

MONTREAL, LE MERCREDI 23 JUIN 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

De la révolte à la compréhension

Jean Dion

Quand la frustration et l'exaspération atteignent un degré tel que des citoyens ordinairement bien intentionnés se chargent de faire leur propre justice et de persécuter, voire d'expulser manu militari des prostituées de leur quartier, il y a comme un problème.

Dans Sainte-Marie, dans le centre-sud de Montréal, la rage est à son comble. On ne tolérera plus que le coin serve de déversoir à la criminalité urbaine. On n'acceptera plus que des seringues et des condoms usagés jonchent les herbes qui jouxtent les résidences. On ne fermera plus les yeux devant une situation où on peut ouvrir une piquerie plus facilement qu'un dépanneur.

Le problème, il est facile à identifier. Problème de délinquance, problème de police, problème de société. Le cercle vicieux de la déchéance qui s'alimente à l'aune tout aussi vicieuse de la pauvreté. Il n'y a rien là de bien nouveau sous le soleil, surtout dans un quartier déjà défavorisé.

Sauf que les maux de l'humanité sont toujours plus faciles à accepter, et plus agréables à analyser, lorsqu'ils se produisent au loin dans le temps ou l'espace, lorsqu'ils ne sont plus qu'un vague concept qu'on peut toujours s'amuser à décortiquer dans une savante étude ou feindre de régler en créant un comité.

Quand c'est dans votre cour que ça se passe, quand le fléau loge à l'adresse voisine, c'est autre chose. Mais pour louable — et, en apparence, moralement indéfendable — que soit la croisade des gens de Sainte-Marie, pour des solutions raisonnables et durables, il semble qu'il faudra encore une fois passer.

Car des propos cinglants des personnes intéressées entendus à la télé et à la radio, une constante se dégage: les putes, «qu'elles aillent faire leur sale job ailleurs».

Ailleurs, le mot est lâché. C'est celui qu'on a déjà invoqué lorsqu'on a voulu faire un peu de ménage au coin de Sainte-Catherine et Saint-Laurent. C'est celui qui sortait de la bouche des résidents de la rue Champlain, il n'y a pas si longtemps, lorsqu'ils ont dû faire face à une situation similaire. Et c'est aussi celui qu'on risque d'entendre demain dans Hochelaga-Maisonneuve, dans le Sud-Ouest, qui sait, n'importe où où les nomades de la débauche auront reconstitué leurs quartiers pour fuir temporairement la vindicte populaire.

Si c'est ça la solution, ça ne vaut pas mieux que le gars de l'histoire qui se donne des coups de bâton sur la tête pour oublier qu'il a mal au ventre.

«Il y a des prostituées parce qu'il y a des clients.»

Les enjeux ont beau être complexes, un peu tout le monde a sa petite explication, et sa petite suggestion, sur la chose. Dans les tribunes téléphoniques, hier, les opinions oscillaient de la révolte sincère à l'authentique effort de compréhension en passant par l'aveu inquiet d'impuissance.

D'aucuns blâmaient la police, celle-là même que l'air du temps, surtout depuis la nuit des barres de fer de la rue Sainte-Catherine, se plaît à traîner dans la boue, la qualifiant de timorée, de trop tolérante, de *feluette*. C'est toujours comme ça jusqu'à ce qu'une intervention musclée renverse la perspective et incite à crier au racisme ou à la dictature.

«Quand la police ne fait pas son travail, il est normal que les gens prennent sur eux de rendre la justice», disait un auditeur.

Dans l'absolu, cet avis est incontournable. Mais en l'occurrence, il ouvre la voie à l'arbitraire. Car que devrait au juste faire la police? Evacuer les immeubles suspects? Fermer les trottoirs? Embarquer systématiquement les filles de petite vertu, leurs souteneurs, clients et *pushers*, et les faire mettre tous en prison?

C'est probablement une autre auditrice qui a le mieux mis le doigt sur le bobo: «Il y a des prostituées parce qu'il y a des clients», a-t-elle simplement dit. Mais de ceux-là, on entend bien parler.

Personne ne niera que les enfants de Sainte-Marie aient le droit de jouer en sécurité dans leurs cours et leurs ruelles. Personne ne niera que le travailleur de Sainte-Marie ait le droit d'aller au boulot à 6 heures du matin sans faire l'objet de «solicitation» sur sa propre rue. Personne ne niera à la population de Sainte-Marie, déjà mal prise pour une bonne part, le droit de marcher sans trébucher dans les condoms et les seringues.

Mais les méthodes employées sont aussi symptomatiques d'un mal d'être que l'est le problème que l'on veut combattre.

Le parallèle paraît boiteux, mais s'il s'agissait par exemple d'un problème de voisin commercial qui «entrepose» ses sacs verts à l'air libre comme bon lui semble — citoyen d'une certaine rue du Plateau, je pourrais vous en parler longuement —, je n'aurais pas le temps de rédiger la première ligne d'une pétition que je serais déjà accusé de vouloir freiner l'essor de la PME d'ici.

Et s'il s'agissait d'un problème d'excréments de chiens — même rue, autre combat —, j'aurais probablement cinq agents de la SPCA sur le dos avant d'avoir pu aboyer «assez».

Mais dans Sainte-Marie, les putes n'ont pas ce genre de recours.

A quand, donc, une Société protectrice des Humains?

DÉCOUVERTES

Le nouveau Naturalium fait un malheur à Québec

PAGE B-1



ACTUALITÉS

Larose lance un appel à l'unité

PAGE A-5

L'ÉCONOMIE



Bombardier veut doubler son chiffre d'affaires

PAGE B-2

Au diable les pénitences!



PHOTO JACQUES NADEAU

FINIE L'ÉCOLE pour tous les écoliers du primaire et du secondaire au Québec. Abandonnant derrière eux leurs manuels et cahiers, copies et examens, les élèves de l'École Querbes, à Outremont, s'en sont donnés à coeur joie, hier, lors d'une fête dans les rues de la ville pour célébrer le commencement des vacances estivales.

Quand les Rhinos ne rigolent plus

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Ça n'est pas une blague: les Rhinos ont des problèmes! Le Rhino cuvée 1993 est un candidat fâché qui se demande même s'il pourra être candidat tout court!

Car la loi électorale canadienne a été changée en douce le mois dernier à Ottawa, sans que les petits partis du pays le sachent ni que les médias s'en aperçoivent. Enfin si, il y a bien eu le *Globe and Mail* pour s'en inquiéter dans un éditorial, mais vu l'absence de réactions, il faut croire que personne ne lit

le *Globe*, en ont déduit les Rhinos.

La loi oblige maintenant tout candidat à une élection fédérale à verser un dépôt de 1000\$, et non plus 200\$ comme avant, pour avoir le droit de se présenter. Du coup, les Rhinos, mais aussi les Verts, les créditistes, les communistes et autres partis de même dimension dont la caisse est à sec, se voient rangés sous l'espèce en voie de disparition. Car il faut 50 candidats — donc 50 000\$ sous la nouvelle loi — pour être considéré officiellement un parti.

On pourrait en rire — et le cynisme et l'ironie ne man-

VOIR PAGE A-8: RHINOS

La Saint-Jean qui tourne à l'émeute

24 juin 1968: Claude-Jean Devirieux réalise un reportage percutant sur l'émeute de la Saint-Jean au parc Lafontaine; secouée, la Société Radio-Canada le suspend

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La police qui charge dans la foule avec des chevaux, 292 arrestations et 123 blessés, un premier ministre qui reçoit des bouteilles par la tête: il y a vingt-cinq ans demain avait lieu la fameuse émeute de la Saint-Jean de 1968 au parc Lafontaine, à Montréal.

Une émeute qui demeure l'étalon de nos problèmes urbains, avec l'émeute de 1955 causée par la suspension de Maurice Richard.

Claude-Jean Devirieux, reporter à Radio-Canada, devenu conseiller en communications, était tellement au coeur de l'action que dans les jours suivants les médias parlèrent autant de l'«Affaire Devirieux» que du comportement de la police ou de la situation politique.

«Les policiers avaient perdu le contrôle», maintient Claude-Jean Devirieux en entrevue au DEVOIR.

Son reportage percutant, en direct, de l'émeute a secoué la société d'État, entraîné la suspension du journaliste et même empêché les bulletins de nouvelles d'être diffusés pendant deux jours, ainsi que le compte-rendu de l'élection qui a porté Trudeau au pouvoir.

Pierre Elliott Trudeau venait tout juste d'être élu chef du Parti libéral et la campagne électorale fédérale se terminait le jour même, puisque les élections se tenaient le 25 juin.

Radio-Canada a dû annuler sa soirée électorale du 25 juin et tous ses bulletins de nouvelles pendant deux jours.

Trudeau avait été invité à la tribune d'honneur, rue Sherbrooke devant la Bibliothèque municipale, pour assister au défilé de la Saint-Jean.

Le RIN, dirigé par Pierre Bourgault, préparait une manifestation pour protester contre la présence de Trudeau, qui avait promis de «remettre le Québec à sa place» une fois élu.

Claude-Jean Devirieux avait couvert dans l'Ouest canadien la campagne électorale. Tout juste débarqué à Montréal, il reçoit une invitation de la Société Saint-Jean-Baptiste pour assister au défilé dans une autre tribune. Car il était alors une vedette...

En l'apprenant, un «affectateur» de Radio-Canada lui demande s'il n'accepterait pas de couvrir la «parade», puisque personne n'était désigné pour le faire!

Il faut rappeler que le défilé, dans le pur style traditionnel avec majorettes, fanfares et zouaves pontificaux, était télédiffusé en direct,

Re-décote

Standard and Poor's suit les traces de Moody's et fait passer la cote de crédit du Québec de AA- à A+

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Une deuxième grande agence américaine d'évaluation de crédit, Standard and Poor's, imite sa concurrente Moody's et abaisse d'un cran la cote de crédit sur la dette à long terme du Québec et d'Hydro-Québec.

La cote passe de AA- à A+ et se retrouve inférieure à celle accordée au Nouveau-Brunswick, à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario.

La décote traduit la croissance rapide de la dette publique depuis 1990 et le fait qu'elle continuera vraisemblablement de croître jusqu'à ce que la reprise économique ait été solidement enclenchée, écrit l'agence.

Mais la firme new-yorkaise, qui conseille les investisseurs sur leurs placements, note que le gouvernement du Québec a lui-même rendu «plus compliquée» la lutte au déficit pour les prochaines années.

Le gouvernement a «réduit sa marge de manoeuvre», constate l'agence, par l'effet conjugué de l'augmentation de sa dette, de la hausse du fardeau fiscal des contribuables et l'épuisement de ses réserves par une ponction d'un milliard dans la caisse de la Société de l'assurance-automobile.

Standard and Poor's observe que des pressions continuent de s'exercer à la hausse sur les dépenses, et que ces pressions empêchent une réduction plus rapide du déficit.

Voilà «un autre coup de semonce international», s'inquiète le Parti québécois, «le reflet d'une situation cri-

VOIR PAGE A-8: DÉCOTE

Haiti: jour J

L'embargo entre en vigueur

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Les Nations unies ont décidé d'appliquer sans plus attendre les sanctions votées contre Haïti la semaine dernière par le Conseil de sécurité. L'embargo pétrolier et militaire, le gel des avoirs financiers des particuliers liés au régime putschiste, devaient être entrés en vigueur ce matin après minuit.

Le Conseil de sécurité avait accordé un délai de six jours avant l'application des sanctions, qui prendraient effet si aucun progrès n'avait été constaté dans les négociations pour le retour à la démocratie dans le pays. Il semble que le secrétaire général des Nations unies ait jugé insuffisants les développements des dernières heures, notamment l'échange de lettres entre l'envoyé spécial de l'ONU pour Haïti, M. Dante Caputo, et le commandant en chef des Forces armées haïtiennes, le général Raoul Cédras.

Dans une déclaration hier, M. Caputo a confirmé avoir

VOIR PAGE A-8: HAÏTI

Autres informations en page B-5



PHOTO THE GAZETTE

C'est à la suite de cette manifestation de juin 1968 que la police de Montréal a décidé d'instituer une escouade anti-émeute.

INDEX

Les Actualités...A3	Éditorial.....A8
Agenda culturel...B9	Idées.....A9
Annonces classées...B4	Le Monde.....B5
Avis publics.....B6	Montréal.....A3
Culture.....B10	Mots croisés.....B6
Découvertes.....B1	Politique.....A6
Économie.....B2	Les Sports.....B8



Météo
Ensoleillé
Max: 22
Détails en B6

VOIR PAGE A-8: ÉMEUTE



ÉCONOMISEZ
JUSQU'À

30^{0/0}

SUR VOS
INTERURBAINS
PARTOUT DANS
LE MONDE

Votre entreprise fait plus
de 200 \$ par mois d'appels
interurbains au Canada,
aux États-Unis et outre-mer?
Avec le plan d'économie
Avantage^{MC} de Bell,
vous pourriez économiser
de 20 à 30% sur vos
frais d'interurbain.
Appelez nos conseillers au
1 800 363-BELL.

Bell
des gens de parole^{MC}

LE DEVOIR MONTREAL



Saint-Jean-Baptiste

Les fêtards auront l'embarras du choix

KATHLEEN LEVESQUE
LE DEVOIR

Aujourd'hui et demain, les Québécois auront l'embarras du choix quant aux activités soulignant la Fête nationale qui se célébrera dans plus de 850 lieux différents à travers la province.

Dans la capitale, l'événement majeur se déroule ce soir sur les Plaines d'Abraham alors qu'un spectacle réunissant entre autres les Pierre Flynn, Joe Bocan et Luce Dufault débutera à 20h30. Le lendemain, 24 juin, le Musée du Québec profite de la Fête nationale pour marquer son 60e anniversaire; l'entrée au musée sera gratuite toute la journée.

Les francophones hors Québec soulignent également la Saint-Jean-Baptiste, entre autres en Ontario où se déroule actuellement le Festival franco-ontarien. Ce soir, Michel Rivard sera en concert, et demain, ce sera au tour du rocker Breen Leboeuf et de Marie Carmen d'animer les foules.

A Montréal, les festivités commencent ce midi avec un dîner champêtre au parc Maisonneuve, pour se terminer avec la Grande veillée où les nostalgiques pourront entendre les plus beaux airs traditionnels du Québec.

Mais pour le grand événement rassembleur de la Fête nationale, il faudra attendre à jeudi après-midi 14h. Les chars allégoriques de l'annuel défilé envahiront alors la rue Sherbrooke depuis Saint-Urbain jusqu'au Parc olympique. Cette année, le défilé se composera de scènes ambulantes sur lesquelles des musiciens adresseront un clin d'oeil à la chanson québécoise.

Hier, le président du comité de la Fête nationale, Jean Dorion, ainsi que le président du Mouvement national des Québécois, Sylvain Simard, ont invité les citoyens à se joindre, pour la 4e année, à la marche qui suivra le défilé, question «de démontrer que le Québec a envie de se réaliser et va se réaliser».

En soirée, après avoir répété le re-

pas populaire de la veille au parc Maisonneuve, les citoyens sont conviés au spectacle de la Fête nationale des Québécois mettant en vedette Jean-Pierre Ferland, la Bottine Souriante, Francine Raymond et Dan Bigras.

Au-delà de la programmation nationale, de nombreuses fêtes animeront les quartiers de Montréal et les villes de la banlieue montréalaise. En voici quelques-unes:

■ Aujourd'hui, pour qui veut colorer la Fête nationale, on peut assister, sur la rue de la Gauchetière, dès 19h45, à des spectacles de chants et de danses québécoises et chinoises; ■ Les Québécois d'origine italienne sont conviés, quant à eux, à un tournoi de *boce* au parc Dante, en plein coeur de la Petite Italie, à compter de 18h;

■ A 10h, le 24 juin, l'archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, présidera la messe traditionnelle de la Saint-Jean à l'église Saint-Jean-Baptiste, située à l'angle des rues Rachel et Henri-Julien;

■ A 20h, au parc des Rapides, à LaSalle, le groupe Garolou fait un retour sur scène, suivi du conteur Michel Faubert;

■ Toujours à 20h, mais cette fois à Lachine, trois spectacles musicaux (Nelson Minville, Vilain Pingouin et les Colocs) se relayeront sur différentes scènes.

Pour ce qui est des équipements récréatifs de la Ville de Montréal, seuls l'Insectarium, le Jardin botanique, le Planétarium, le Biodôme, les piscines extérieures et le Centre d'histoire de Montréal seront ouverts à la population.

De plus, pour des raisons de sécurité, les services policiers fermeront certaines rues à la circulation automobile. Aujourd'hui, 23 juin, les automobilistes ne pourront emprunter la rue Sherbrooke, entre les rues Pie IX et Vial et ce, à compter de 17h jusqu'à minuit.

Demain, les conducteurs devront se montrer particulièrement patients puisque la rue Sherbrooke sera fermée par endroits dès 8h en vue du défilé de la Saint-Jean.

Le nouveau Forum en chantier

Le premier match des Glorieux dans leur futur amphithéâtre aura lieu en 1995-96

JEAN DION
LE DEVOIR

Le nouveau Forum de Montréal, résidence du Canadien à compter de la saison 1995-1996, est désormais en chantier. Du moins, symboliquement.

Les Ronald Corey, Brian Mulroney, Jean Doré, Sam Elkas et autres présidents de Molson et du Canadien Pacifique ont donné le coup d'envoi au projet «Nouveau Forum/Gare Windsor», hier, en procédant à la traditionnelle première pelletée de terre sur le terrain de stationnement qui accueillera le futur amphithéâtre de 21 260 sièges, au centre-ville de Montréal.

«C'est une grande journée aujourd'hui», a résumé M. Corey, président du Canadien, selon qui le nouveau Forum deviendra «peut-être le meilleur stade de la Ligue nationale de hockey». Jamais à court de qualificatifs, il a parlé d'un projet de qualité qui fera la fierté de tous les Montréalais.

Officiellement, les travaux d'excavation devraient débuter au cours des prochains jours. La phase I du projet, qui comprend la construction de l'aréna, de la tour du Terminus et du nouveau terminus de trains de banlieue, de même que la restauration de la gare Windsor et le raccord au métro, sera réalisée au coût de 180 millions\$ et entièrement financée par le secteur privé.

Quant à la phase II — l'érection d'un complexe immobilier comprenant deux tours d'une quarantaine d'étages —, elle sera mise en branle «lorsque la situation du marché locatif le permettra», a précisé la direction du Forum.

Investissements de plus de 400 millions\$

Dans l'ensemble, les investissements anticipés s'élèvent à plus de 400 millions\$, et la Ville parle de revenus annuels de l'ordre de 10 millions\$ pour la première phase seulement.

Depuis quelques années, le Canadien fait valoir la nécessité d'un



PHOTO JACQUES NADEAU

Un trio de dignitaires (Jean Doré, Brian Mulroney et Ronald Corey) a dirigé l'attaque de la première pelletée de terre du nouveau Forum.

Le projet de la gare Windsor a déjà été critiqué par des architectes et des groupes de protection du patrimoine, mais il a depuis reçu l'aval de la Commission des lieux et monuments historiques, du ministre fédéral de l'Environnement, du comité exécutif et du conseil municipal de Montréal.

Hier, Ronald Corey a souligné

que le court laps de temps — deux ans à peine — requis pour la discussion publique du projet et son approbation par les autorités était un indice de sa grande valeur.

Le nouveau Forum comptera 5000 sièges de plus que le «temple» actuel, mais on indique que «l'inclinaison particulière des gradins» fera en sorte que les spectateurs «se sentiront très près de la glace», conférant au tout «une atmosphère intime».

Le futur tableau d'affichage surplombant la patinoire sera doté d'un écran géant permettant la présentation de reprises. Deux salles de presse seront aménagées, dont une au niveau de la glace, et la circulation et l'accès, un problème réel dans l'actuel Forum, se trouveront facilités du fait de promenades continues et plus larges.

Entre-temps, si la perspective de pendre la crémaillère dans un amphithéâtre moderne suscite l'enthousiasme, le fait de quitter la Mecque du hockey ne se fera certes pas sans arrière-pensée. Le directeur-gérant du Canadien, Serge Savard, disait hier être «un peu nostalgique».

Mais, a-t-il ajouté, le déménagement est devenu «une chose irréversible», des rénovations au bâtiment actuel s'avérant impossibles puisque le Tricolore aurait dû s'absenter du Forum pendant deux ans et qu'aucune autre aréna ne s'offrirait à lui.

Le premier match des Glorieux au nouveau Forum aura donc lieu en 1995-1996, probablement en cours de saison. Ronald Corey a expliqué hier que l'importance des travaux empêchait de fixer d'ores et déjà une date précise d'ouverture.

**FÊTER,
C'EST PERMIS.**

Chaque jour, la vie nous ballote dans tous les sens. Et pourtant, chaque jour, nous faisons aussi l'histoire ■ Mais au moins une fois dans l'année, il faut prendre le temps de s'arrêter. De se souvenir. De regarder le chemin parcouru, et ce que nous sommes devenus ■ Il faut s'oublier comme individu et se rappeler qu'on est membre d'une collectivité. Il faut dire au monde que nous existons, exprimer notre différence et affirmer notre solidarité ■ Le Mouvement des caisses Desjardins se joint à vous pour célébrer, pour chanter, pour crier «Bonne fête, Québécoises et Québécois!»



Le Mouvement des caisses
Desjardins

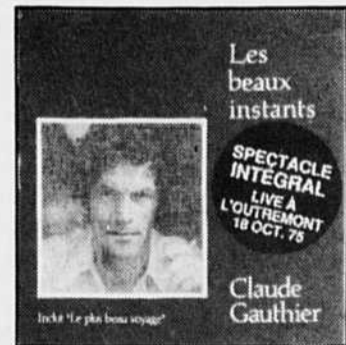


L'incroyable force de la coopération.

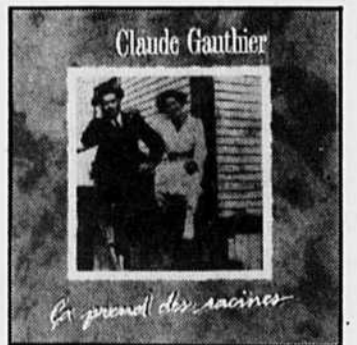
*Je suis de
nationalité québécoise...
Claude Gauthier*

SUR DISQUES

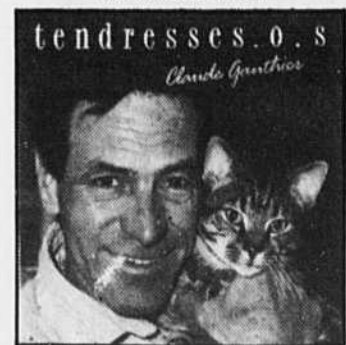
Inclus dans "Les beaux instants"
**LE PLUS BEAU VOYAGE
LE GRAND SIX-PIEDS**



DC: TRCD-9104 Cassette: TRMC-9104
Les beaux instants
(1975 / Réédition 1993)



DC: TRCD-9103 Cassette: TRMC-9103
Ça prend des racines
(1978 / Réédition 1993)



DC: TRCD-9102 Cassette: TRMC-9102
Tendresses.o.s.
(1984 / Réédition 1992)

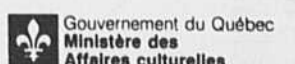


DC: TRCD-9101 Cassette: TRMC-9101
Planète coeur (1991)

EN VENTE CHEZ TOUT BON DISQUAIRE



27, Louis-Joseph Doucet
Lanoraie (Québec)
JOK 1E0
Tél.: (514) 867-2384
Fax: (514) 867-7561



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

AFFAIRE COGGER: LA COURONNE VA EN APPEL

(PC) — La Couronne en appellera de l'acquiescement du sénateur Michel Cogger rendu jeudi dernier par le juge Jean Falardeau, de la Cour supérieure. L'avis d'appel sera acheminé en Cour d'appel au cours de la semaine prochaine, a indiqué hier Me Maurice Galarneau, procureur en chef adjoint du bureau des substituts du procureur général, au Palais de justice de Montréal. Le juge Falardeau avait acquiescé le sénateur Cogger de l'accusation d'avoir accepté 212 000\$ de l'homme d'affaires Guy Montpetit pour aider ce dernier à obtenir des subventions et contrats gouvernementaux. Après avoir reconnu que tous les éléments essentiels de l'acte criminel reproché avaient été établis dans le dossier du sénateur Cogger, le juge Falardeau avait conclu que «l'intention coupable» du sénateur n'avait pas été établie hors de tout doute raisonnable. C'est sur ce dernier point que reposera l'appel.

GHISLAIN LABEL CANDIDAT DU BLOC DANS CHAMBLY

LE DEVOIR — Le notaire Ghislain Label a été élu candidat du Bloc québécois dans le comté fédéral de Chamblay, éclipsant de quelques voix M. Bertrand Saint-Arnaud qui, officieusement, avait l'appui de la direction du BQ. L'assemblée d'investiture qui s'est tenue lundi soir a attiré plus de 800 personnes. Trois candidats se faisaient la lutte et M. Label a été élu par 400 voix, soit une quarantaine de plus que M. Saint-Arnaud, qui était déjà vu comme un candidat-vedette. Celui-ci, un criminaliste, s'était fait connaître lorsqu'il avait remporté l'automne dernier le jeu-questionnaire Tous pour un à Radio-Canada. L'élection de M. Label, un résident de Saint-Basile-le-Grand qui bénéficie de solides appuis dans la région, est plutôt vue comme la victoire «du monde ordinaire qui en a ras-le-bol des vedettes», selon les mots mêmes du troisième candidat défait, M. Paul-André Desbiens.

Le robot fait le travail

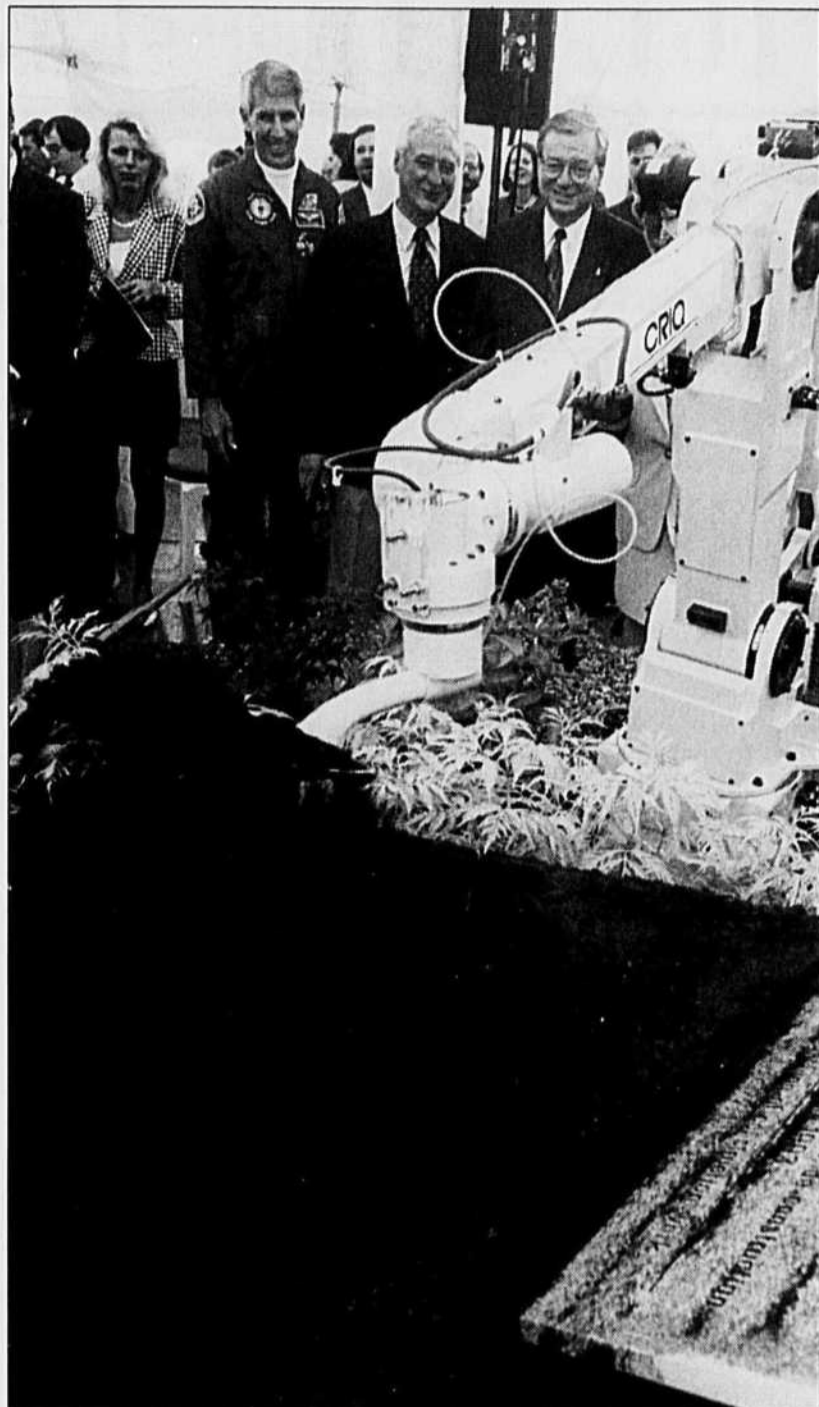


PHOTO JACQUES NADEAU

APRÈS LES États-Unis, le Japon, l'Espagne, l'Italie et la Belgique, le Canada aura bientôt son propre camp spatial, qui sera érigé à Laval. Témoin de la vocation hautement technologique des lieux, c'est le robot S110R qui a procédé, hier, à la première pelletée de terre symbolique. Baptisé «Cosmodôme», le site comprendra le camp spatial proprement dit, où des jeunes pourront suivre des stages de formation, et un complexe muséologique retraçant les grands moments de la découverte de l'espace depuis l'Antiquité. Réalisé au coût de 30 millions\$, dont plus de la moitié provient des fonds publics, le Cosmodôme ouvrira ses portes en 1994.

La piètre performance des étudiants en français

Les universités trouvent le fardeau lourd à porter

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Désolées de voir la piètre performance des étudiants en français perdurer, les universités, forcées d'offrir cours d'appoint et de perfectionnement, commencent à trouver le fardeau lourd à porter.

Avec un taux général d'échec de 43,5% au test provincial de français chez les quelque 18 000 finissants de cégeps admis chez elles, les universités, hier, n'avaient vraiment pas de quoi applaudir à de tels résultats.

Prenant le relais de la petite école, plusieurs universités sont maintenant obligées de multiplier cours d'appoint et programmes spéciaux pour faire en sorte que leurs nouveaux admis puissent obtenir leur diplôme universitaire sans trop de heurts.

A l'UQAM, où le taux d'échec au dernier test de français a atteint 46%, on offrira même en janvier 1994 un programme de rattrapage de trois cours aux étudiants recalés pour éviter qu'un trop grand nombre d'entre eux ne soient carrément mis à la porte de l'université.

«On ignore le nombre exact de ceux qui s'inscriront à ce programme, mais on l'estime à environ 1500 étudiants. Pour nous, ça représente

un effort considérable. Nous n'avons aucune ressource du ministère pour cela. On espère que cette situation est temporaire et que d'ici 5 ans, le ministère aura pris des mesures au secondaire et au cégep», a fait valoir hier M. Robert Couillard, doyen adjoint aux études de premier cycle à l'UQAM.

La politique de l'UQAM, qui prévoyait l'expulsion des étudiants n'ayant pas réussi la reprise du test de français après 16 mois, a été modifiée l'hiver dernier pour éviter l'exclusion de plusieurs milliers de recalés. «Les derniers résultats viennent confirmer que nous avions raison de modifier cette politique», a dit hier M. Couillard.

À l'Université de Montréal, on affichait la même déception. «C'est la même désolation que d'habitude. Si ce test était une condition d'admission à l'université, ça veut dire que 43% des étudiants n'y auraient pas accès!», a dit hier M. Fernand Boucher, responsable des admissions à l'Université de Montréal.

À l'heure actuelle, au moins les deux tiers des 4000 étudiants qui suivent des cours de perfectionnement du français à l'Université de Montréal le font parce qu'ils ont échoué le test provincial de français. La réussite de ces cours est nécessaire à l'ob-

tention de leur diplôme universitaire. La majorité des étudiants recalés au test de français ont deux cours à reprendre, et plusieurs autres, au moins trois cours.

«Ça fait beaucoup de monde, avec plusieurs chargés de cours pour leur enseigner», a fait remarquer M. Boucher.

Du côté des étudiants, on répète que cette situation durera tant que rien ne sera fait pour réviser le tir des le primaire et le secondaire. «Ce qu'il faut, c'est une réforme en bloc, pas juste une réforme des cégeps», a dit hier M. Serge Charlebois, porte-parole de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Bref, on commence à espérer dans les universités que Québec fasse en sorte que l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) atteste en soi de la compétence en français des élèves.

A ce titre, la loi instaurant la réforme des cégeps permet désormais à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Lucienne Robillard, d'imposer une épreuve de français nationale de fin de cégep obligatoire à l'obtention du DEC. Au cabinet de Mme Robillard, on indiquait hier que la ministre n'avait pas encore décidé quand et comment cette mesure sera appliquée.

MacKenzie se défend de manquer d'éthique

New York (AP-PC) — Le major-général à la retraite Lewis MacKenzie, ex-commandant canadien du contingent des Nations unies en Bosnie, estime qu'il n'a posé aucun geste contraire à l'éthique en acceptant de l'argent d'un groupe de défense serbo-américain pour une tournée de conférences, le mois dernier.

Le journal *New York Newsday* rapportait hier que cette tournée de conférences avait été financée par le Serbian American National Information Network, ou SerbNet, qui tente de contrer l'opinion généralement répandue selon laquelle les Serbes ont commis d'innombrables viols et massacres de Musulmans en Bosnie.

Le major-général, dont la tournée incluait notamment une comparution

devant un comité du Congrès américain, n'avait pas alors révélé sa source de financement, ajoute le journal. Mais il a reconnu, la semaine dernière, que sa tournée était financée par SerbNet et indiqué qu'il était habituellement payé 10 000\$ par conférence.

Un fonctionnaire de l'ONU, non identifié, a déclaré au journal: «Nous sommes franchement mécontents de son absence de jugement.»

Mais un porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a indiqué que l'ONU n'avait rien à reprocher au major-général puisqu'il ne travaille plus pour l'organisation mondiale.

Le major-général MacKenzie a commandé les forces des Nations unies en Bosnie l'an dernier pendant

six mois. Ses analyses claires et franches de la situation dans l'ex-république yougoslave l'ont rendu plutôt populaire auprès des Canadiens.

Finie la chasse aux prostituées

LE DEVOIR

Un regroupement de citoyens du centre-sud de Montréal, le Groupe d'action centre-sud, qui veut mettre un terme à la prostitution dans son quartier, a annoncé qu'il allait «ralentir les moyens de pression» contre les péripatéticiennes. Dimanche soir dernier, le sens civique poussé de ces citoyens excédés les avait amenés à se faire justice eux-mêmes en bousculant et menaçant de présumées prostituées. La chasse aux prostituées est terminée pour ces citoyens qui entendent prendre des moyens pacifiques pour atteindre leur objectif.



Nous remercions tous ceux et celles qui ont fait d'une idée neuve, entérinée par l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1983, un instrument puissant de développement économique.

Un peuple aussi fort que ses rêves



Nous saurons ériger l'avenir parce qu'ensemble nous avons su l'imaginer. Un rêve partagé, c'est plus qu'un projet, c'est un destin que l'histoire s'appête à sanctionner.

Bonne Fête nationale!

Mouvement national des Québécoises et Québécois
Coordonnateur de la Fête nationale du Québec
2207, rue Fullum, Montréal. H2K 3P1 (514) 527-9891

Joyeuse Fête Nationale

à tous les Québécois
et à toutes
les Québécoises!



ON VOUS PRÉPARE POUR LE MONDE

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 888-0444
La maîtrise des intangibles

Le Québec est aussi reconnu à travers le monde pour sa **musique électroacoustique**

Tous les compacts

empreintes DIGITALEs
la célèbre



9 CD en magasin et 8 en préparation:
Serge Arcuri, Roxanne Turcotte,
Mario Rodrigue, Gilles Gobeil...

À l'écoute des contes sonores
et du théâtre musical...

SONAR!

pour les musiques invisibles
offre des histoires qui s'écoulent,
des œuvres incontestables



Ne blâmez jamais les bédouins pour soprano solo
Atlantide • Colgo(h) • 2 œuvres radio éclatées
Corazon Road • carnet de voyage musical

DIFFUSION i MÉDIA
4487, Adam • Montréal H1V 1T9

• LES ACTUALITÉS •

Le rapport du BAPE sur le projet Sainte-Marguerite

Hydro grogne encore

CATHERINE LÉCONTE
LE DEVOIR

Pierre Tremblay, ce serait que le gouvernement entérine ces conclusions. «Le BAPE a dit: on ne touche pas à la rivière Moisie. Dans ce cas-là, nous, on est très heureux. Depuis, on n'a pas dit un mot: on attend la décision gouvernementale.»

Qui plus est, au cas où Québec autoriserait le projet contre l'avis du BAPE, la FQSA tient absolument à ce que l'éventuel organisme de suivi soit totalement indépendant. «Hydro-Québec ne peut pas être juge et partie», dit M. Tremblay. Ce n'est pas à elle de décider s'il est plus impérieux de fournir l'eau aux saumons ou à la centrale.

Mais M. Filion a répété à plusieurs reprises hier que pour la société d'État, cet organisme ne saurait être «100% indépendant». Il aurait «un certain pouvoir» et «un rôle déterminant», mais serait encadré par «des balises» préalablement définies avec les gouvernements et la FQSA, de façon à «établir la valeur de l'eau sur le plan hydroélectrique par rapport à sa valeur au niveau de la pêche». A propos des exigences de FQSA à cet égard, il a simplement déclaré que «nous essaierons de les convaincre que nous sommes sérieux quand nous disons que le saumon sera notre première priorité».

Justement, rétorque M. Tremblay, «si le promoteur est sérieux et de bonne foi, il devrait être prêt à se soumettre à un organisme de suivi totalement indépendant!». C'était, dit-il, le sens des propositions que faisait la FQSA dans son mémoire au BAPE. «Nous aurions préféré que rien ne se fasse sur la rivière Moisie. Mais dans les difficultés économiques actuelles, on a cherché un moyen d'éviter la confrontation entre le milieu économique et la pêche. Parce que si on oppose un saumon à un emploi, le saumon risque d'être mis de côté.»

L'usage que fait maintenant Hydro de ces propositions le laisse sceptique. «C'est la première fois qu'ils disent en public qu'ils sont d'accord avec notre concept, ironise-t-il. Evidemment, après les conclusions du BAPE, on est la bouée de sauvetage pour Hydro-Québec...» Mais s'il faut en venir à négocier la création d'un organisme de suivi, prédit-il, «ce sera une partie de tir au poignet».

Le front commun sans la FAS

Larose lance un appel à l'unité

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La CSN tente de refaire l'unité dans ses rangs, depuis que la Fédération des affaires sociales a quitté le front commun intersyndical et que quatre autres instances de la CSN y sont demeurées.

Réunis en conseil confédéral spécial hier à Montréal, les délégués ont discuté d'unité à refaire au sein des troupes, ainsi que d'un «plan unitaire de lutte» pour contrer la Loi 102 sur le gel des salaires et tenter de renouer avec le processus de négociation.

Le président de la CSN Gérard Larose a lancé un vibrant appel au regroupement et à la solidarité, affirmant qu'«à partir du 6 juin (date où le front commun a déposé sa contre-proposition sans la FAS), la CSN est disparue, s'est auto-éjectée».

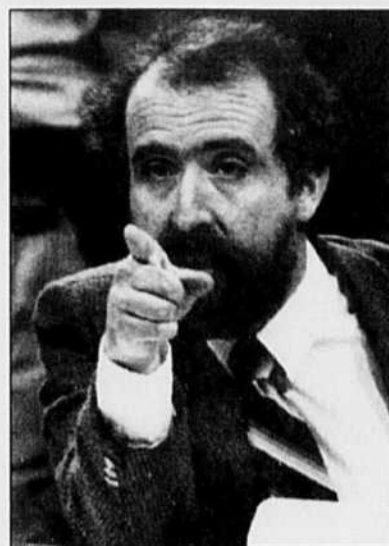
«Nous nous sommes discrédités collectivement, aux yeux de l'employeur, du public, de nos membres. Le fait qu'on ne soit pas regroupé au niveau de la CSN est un handicap majeur. Il faut resouder sur des bases solides.»

«Ce n'est pas vrai que la division, la dispersion sert nos membres. Seul le regroupement des forces CSN, des forces intersyndicales, ont produit dans le passé des fruits durables.»

Débat sur l'autonomie

La FAS s'est sentie visée par certaines allusions faites sur l'autonomie des fédérations et la solidarité syndicale au sein de la CSN. Le président Sylvio Robinson est intervenu au micro: «Est-ce que si la FAS avait été du front commun, ça aurait fait plier Johnson? Faut-il en déduire que nous sommes responsables de l'échec du front commun? Si jamais cela était sous-entendu ici, je suis en total désaccord avec ça.»

Tout au long du conseil confédé-



Gérard Larose: «Nous nous sommes discrédités collectivement».

ral d'ailleurs, un débat de fond pla- nait: l'autonomie des fédérations

face au rôle de coordination de la confédération qu'est la CSN.

Le président de la CSN a souligné, de son côté, que «le principe d'autonomie existe à la CSN mais jamais seul. (Il existe) avec la solidarité et la démocratie. La démocratie suppose une pleine information et un débat libre. La solidarité suppose la reconnaissance de l'existence des autres, de leur différence».

M. Larose a dit souhaiter qu'après ce conseil confédéral spécial, la CSN sorte plus unie qu'elle l'était.

Faire retirer la loi 102

Pour refaire son unité, la CSN veut se concentrer sur l'objectif commun à tous ses membres, fédérations, conseils centraux et secteurs: faire retirer la loi 102.

M. Larose a d'ailleurs perçu dans cette loi «des relents de fas-

cisme». La loi 102 instaure «un sac- cage en règle du régime de négo- ciation du secteur public» et repré- sente «une pièce maîtresse de l'en- treprise de démolition des services publics».

Le débat sur le «cadre straté- gique global» et le «plan unitaire de lutte», c'est-à-dire la résistance contre la loi 102, se poursuivait en- core hier en fin d'après-midi.

«La résistance, ce n'est pas de «tougher» le mal pendant deux ans et de se reprendre après. La résis- tance, c'est de se débarrasser de cette loi.» Les moyens pour y par- venir, toutefois, ne sont pas encore arrêtés.

Devant les journalistes, M. Larose parlait de «préparer la rentrée, les mois d'automne, peut-être d'hi- ver».

La loi 102 a été adoptée, mais ne doit entrer en vigueur que le 15 septembre.

Les conseils d'administration des hôpitaux mettent leur grain de sel

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les conseils d'administration de plus d'une douzaine d'établissements de santé au Québec mettent leur grain de sel dans le dossier houleux de la Loi 102 sur les conditions de travail des employés du secteur public. Par voie de résolution, ils souhaitent que le ministre responsable, Daniel Johnson, et les syndicats en viennent à une entente négociée dans les plus brefs délais.

Il s'agit entre autres du Centre hospitalier de Verdun, du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, de l'hôpital Sacré-Coeur, de la Résidence Christophe-Colomb, du Centre hospitalier Jean-Talon et de cinq établissements de la région de Portneuf. Tous espèrent que la situation se réglera rapidement «afin d'éviter des moyens de pression exercés par nos salariés et des préjudices pour nos

usagers», peut-on lire dans la résolution votée par le conseil d'adminis- tration du Centre hospitalier de Ver- dun le mardi 25 mai dernier. «S'il y a une décision unilatérale, cela risque de provoquer des heurts et de nuire à la motivation du personnel», sou- tient le directeur général du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, Paul Le- guerrier.

Du côté de la Fédération des affaires sociales-CSN, on indique que ce mouvement émane d'un récent conseil fédéral où il a été proposé que les 570 syndicats affiliés à la FAS, concernés par les négociations provinciales pour le renouvellement des conventions collectives, invitent le conseil d'administration de l'éta-

blissement de santé auquel ils sont attachés à intervenir auprès du mi- nistre Johnson.

Dans une lettre envoyée à ses membres au début du mois de juin, l'Association des hôpitaux du Qué- bec suggère aux établissements d'amoindrir la portée de la requête syndicale en demandant «une entente négociée tenant compte de l'état actuel des finances publiques et de la contribution supplémentaire re- quise de toutes les parties, dont les syndicats, pour sauvegarder les ac- quis de notre système de santé».

Plusieurs conseils d'adminis- tration d'établissements de santé se- ront saisis d'une telle résolution au cours des prochains jours.

Invitation à la MESSE DE LA SAINT-JEAN

présidée par
Monseigneur Jean-Claude Turcotte
Archevêque de Montréal

le jeudi 24 juin 1993 à 10h00
à l'église Saint-Jean-Baptiste

La messe solennelle «Louez Dieu»
de Roland Alarie
sera exécutée par un chœur de 150 voix
dirigé par Jean-Pierre Guindon

Jacques Boucher sera aux grandes orgues

LES SOLDES SEMI-ANNUELLES SONT COMMENCÉES



de 30% à 50%
et plus

1007 • 1017, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT, 274-5911

VENTE DE LIVRES (CANADIANA ET LAURENTIANA)

Judi: 24 juin: 11:00 à 17:00 heures
Vendredi: 25 juin: 9:00 à 17:00 heures
Samedi: 26 juin: 10:00 à 15:00 heures

Albums-Souvenirs, Archives Canadiennes et Québécoises, Arts, Bibliophilie, Biographies, Colonisation, Discours et Conférences, Éducation, Généalogie, Histoire du Canada, Histoire de l'Église au Canada, Littérature Québécoise, Monographies, Prédication, Québec (Province et Ville), Religion, Système Scolaire de la Province de Québec, Volumes de Pierre-Georges Roy, Voyages.

Les personnes intéressées seront reçues individuellement et uniquement sur rendez-vous.

S'il-vous-plait, prendre rendez-vous par téléphone au
(418) 694-9616
à partir de mardi 22 juin, de 9:00 heures à 16:00 heures.

Aucune personne ne sera reçue sans rendez-vous préalable. Donc veuillez communiquer avec le responsable de la vente. La liste des volumes avec prix est disponible uniquement sur place.

Bibliothèque Des Pères Jésuites
14 rue Dauphine Québec (Qué.)
G1R 3W8

Le bénéfice de cette vente est pour la Prévention de l'itinérance chez les jeunes.

CHANGEZ D'AIR! DÉCOUVREZ LES RÉGIONS.



Dans les régions, il est encore possible de renouer avec la nature. Les territoires à couvrir sont immenses et les activités offertes quasi inépuisables. Venez respirer la joie de vivre des régions et le grand air à pleins poumons. Venez découvrir pourquoi c'est l'endroit rêvé pour de vraies vacances.

10 régions à découvrir :

- Îles-de-la-Madeleine
- Saguenay - Lac-Saint-Jean
- Gaspésie
- Hautes-Laurentides - Mont-Laurier
- Bas-Saint-Laurent
- Outaouais
- Duplessis
- Abitibi-Témiscamingue
- Manicouagan
- Charlevoix

Les régions du Québec : la vraie nature des choses.

Pour en savoir davantage sur l'une de ces dix régions, composez : Montréal et les environs,

(514) 873-2015, code 822 ou, sans frais,

1 800 363-7777, code 822

Cette campagne a été réalisée en collaboration avec le Bureau fédéral de développement régional (Québec).

LE DEVOIR

POLITIQUE

Allocation supplémentaire de 6000\$ non imposable

Les sénateurs divisés

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un comité sénatorial a mis les membres de la Chambre haute sur la sellette, hier, en proposant de leur accorder une allocation supplémentaire de 6000\$ pour payer leur logement.

Actuellement, les sénateurs reçoivent un salaire annuel de 64 400\$ et une indemnité de fonction non imposable de 10 100\$ en moyenne. Les contribuables défraient aussi les frais de voyage et de bureau des sénateurs.

Le comité de régie interne du Sénat a proposé d'augmenter l'indemnité non imposable en créant cette allocation pour rembourser les frais de logement des sénateurs de l'extérieur de la capitale.

Cette proposition, dont le sort était toujours incertain hier soir, a vite fait de soulever un tollé, même parmi les sénateurs.

Le libéral Pietro Rizzuto et le nouveau conservateur Jean-Claude Rivest étaient estomaqués. Comment peut-on défendre des restrictions budgétaires et, en même temps, s'attribuer une nouvelle allocation, se sont-ils demandé.

«Je ne peux pas être d'accord

avec ça. Il faut être logique avec nous-mêmes. On demande à la population de se serrer la ceinture. Il faut donner l'exemple», a renchéri M. Rizzuto. À son avis, les sénateurs doivent tenter de s'organiser avec l'allocation existante.

Nommé vendredi dernier, le sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin ne comprenait pas la logique derrière cette proposition. «Je crois que c'est une erreur. Je ne vois pas pourquoi on demanderait cela alors qu'on prêche l'austérité», a-t-il dit.

D'autres sénateurs refusaient de condamner le comité mais avouaient leur réticence.

«Cette proposition est malavisée parce qu'après l'élection, le nouveau gouvernement doit mettre sur pied un comité pour revoir les allocations et les salaires des députés et des sénateurs. Ce sera alors le temps d'en discuter. Je ne pense pas que ce soit le moment», a indiqué le leader du gouvernement au Sénat, M. Lowell Murray.

Son vis-à-vis libéral, le sénateur Royce Frith, a indiqué qu'il s'abstiendrait car il demeurerait dans la capitale et que cette mesure ne lui était pas destinée. Il a quand même longuement tenté de la justifier.

Parent unique obligé de maintenir deux résidences, la sénatrice Janis Johnson disait comprendre la logique de la proposition. Cependant, elle a avoué qu'elle avait de la difficulté, «en toute conscience», à voter en faveur d'une pareille proposition.

Perplexe, son collègue Philippe Gigantès a reconnu «le problème de perception pour les gens qui ont de la difficulté à se trouver de l'emploi».

«Je n'ai pas honte de mon salaire»

Hier matin, le ton était différent, certains membres de la Chambre haute se montrant très favorables à la proposition.

Le sénateur libéral Jacques Hébert défendait son travail avec vigueur, prenant le soin de rappeler qu'il travaillait 50 semaines par année. «Je n'ai pas honte de mon salaire qui est un peu inférieur à celui d'un pompier de la ville de Montréal», a-t-il déclaré pour justifier son appui à la proposition du comité.

Le sénateur conservateur James Kelleher ne s'expliquait pas l'indignation des journalistes. «Il est seulement question de rembourser

certaines dépenses. Je n'ai pas de problème avec cela. Les 10 000\$ que nous recevons actuellement ne couvrent pas nos dépenses», a-t-il ajouté.

En 1991-92, l'ensemble des indemnités de fonction versées aux sénateurs ont atteint 1,05 million\$. La facture totale pour les frais de voyage a atteint 2,9 millions\$ et celle des frais de bureau, 2,08 millions\$.

Le sénateur Michael Pitfield a été un des plus économes avec des frais de voyage de 3\$ et des frais de bureau de 187\$. En général, les sénateurs ont dépensé entre 15 000 et 25 000\$ en dépenses de voyage et moins de 15 000\$ pour leurs frais de bureau.

Mais certains ont été plus dépensiers. Ainsi les sénateurs Donald Oliver et Roméo Leblanc ont dépensé plus de 65 000\$ en frais de voyage en 1991-92 et leur collègue Earl Hastings en a dépensé plus de 62 000\$. Cinq autres ont dépensé plus de 50 000\$, soit les sénateurs Adams, Argue, Barootes, Marchand et Olson.

Une trentaine ont franchi la barre des 30 000\$ en frais de bureau, une dizaine ont même réussi à dépenser plus de 50 000\$.

McLaughlin au Québec



PHOTO JACQUES NADEAU

LA CHEF DU NPD, Mme Audrey McLaughlin, était de passage hier au Québec à l'occasion d'une tournée préélectorale qu'elle mène présentement à la grandeur du pays. Elle en a profité pour visiter l'organisme d'aide Sun Youth avant d'avoir une rencontre de travail avec des membres de son équipe québécoise. Aux journalistes, Mme McLaughlin a expliqué sa politique de plein emploi, basée sur la réforme des infrastructures et une plus grande implication de l'État. L'exemple de l'Ontario ne l'effraie pas, car ce sont les méfaits du libre-échange plutôt que les politiques des néo-démocrates qui ont conduit au marasme économique, a-t-elle dit. De l'impopularité de son parti au pays, elle retient plutôt la volatilité des sondages et note que seul le NPD aborde sérieusement les problèmes de chômage et de pauvreté. «Je crois fondamentalement dans notre programme, je vais le promouvoir et les gens décideront», a-t-elle déclaré. En soirée, Mme McLaughlin devait également participer à l'investiture du candidat NPD dans le comté de Charlesbourg.

Routes bloquées: Ryan en a ras-le-bol

Québec (PC) — Le gouvernement n'a pas l'intention de laisser les routes bloquées par des manifestations de citoyens mécontents, a averti hier le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan.

Interrogé à son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres, M. Ryan a déclaré qu'il «n'est pas question que les gens soient autorisés à bloquer les routes le moins longtemps possible».

M. Ryan était invité à commenter

le blocage de l'autoroute 20, au cours de la journée de lundi, par des citoyens de Drummondville mécontents du transfert du centre gouvernemental de voirie de leur ville vers Trois-Rivières.

«La police fait montre de souplesse et de tact au lieu d'évincer les gens par la force immédiatement. On laisse quelques heures aux gens pour réfléchir et se retirer d'eux-mêmes. Mais il n'est pas question d'autoriser les gens à blo-

quer les routes», a dit le ministre Ryan.

Le ministre de la Sécurité publique a expliqué que la façon d'agir des policiers dans un tel cas avait fait l'objet depuis longtemps d'une «convention» entre lui-même et la Sûreté du Québec. Il n'a pas donné les détails de cette entente.

M. Ryan a invité la presse à «ne pas généraliser»: les contestations ne sont pas le fait de toute la population, croit-il.

Depuis le début de 1993, des routes ont été bloquées à au moins sept endroits différents du Québec par les populations locales mécontentes de décisions du gouvernement.

L'autoroute 20 a été bloquée à Drummondville lundi dernier. Auparavant, il y a eu manifestations de mécontentement à Rouyn-Noranda, à Amos, à Sept-Îles, à Saint-Honoré, à Port-Cartier et un peu partout le long de la côte gaspésienne.

C

élébrons l'identité québécoise qui s'est forgée progressivement à travers les vicissitudes de l'histoire, et qui se renouvelle constamment pour intégrer les aspirations et les apports culturels des nouveaux arrivants.



En fêtant la St-Jean, manifestons notre volonté de vivre en harmonie au Québec, dans une société accueillante et généreuse, une société pluraliste, sans discrimination ni violence, et où le français cimenter les rapports humains.



Nous avons tant de choses en commun, tant de choses à partager!



La Confédération des syndicats nationaux



COLLÈGE FRANÇAIS
(Primaire) Maternelle — Secondaire — Collégial

LE COLLÈGE FRANÇAIS S'ASSOCIE
AUX FESTIVITÉS DU 24 JUIN
.....
OUVERTURE D'UNE NOUVELLE
CLASSE DE SECONDAIRE I
À MONTRÉAL ET À LONGUEUIL

Admission sur dossier: à cette période de l'année, nous privilégions l'inscription sur présentation du dossier ou des derniers bulletins scolaires. Après étude ou analyse des résultats l'inscription peut se faire immédiatement, à moins qu'un test ne soit nécessaire.

AUTRES ADMISSIONS

MATERNELLE ET PRIMAIRE

- Annexe nord (Cartierville), 12349, rue De Serres
- Annexe sud (Longueuil), 1391, rue Beauregard
- Annexe centre (Montréal, centre-ville), 5155, rue de Gaspé (Renseignez-vous sur les déductions à l'impôt, surtout en prématernelle et maternelle, qui réduisent les frais de scolarité.)

SECONDAIRE II, III, IV, V (À MONTRÉAL ET À LONGUEUIL)

- Il reste quelques places à ces 4 niveaux.
- Pensionnat en sec. I, II, III, et IV.
- Résidences pour sportifs en sec. V.
- Transport scolaire assuré par les autobus du Collège (Montréal, Laval, Basse-Laurentides, Rive-Sud)
- Études-sports: hockey, football, soccer, badminton.

TRANSPORT SCOLAIRE (VILLES DESSERVIES)

PRIMAIRE ET SECONDAIRE LONGUEUIL

- Saint-Bruno, Saint-Hubert;
- Brossard, Lalleche, Greenfield Park, Saint-Lambert;

PRIMAIRE CARTIERVILLE, MONTRÉAL ET SECONDAIRE MONTRÉAL

- Blainville, Sainte-Thérèse-en-Haut, Ville Lorraine, Vimont, Bois-des-Filions, Boisbriand;
- Ville de Laval (toutes municipalités sauf Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul);
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Eustache, Sainte-Dorothée et Deux-Montagnes;
- Mascouche, Terrebonne;
- Repentigny, Lachenaie, Pointe-aux-Trembles;
- Kirkland, Sainte-Genevieve, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Pierrefonds;
- Île Bizard.

COLLÉGIAL

Les inscriptions continuent jusqu'au 20 août 1993

RENSEIGNEMENTS, PROSPECTUS, INSCRIPTIONS

COLLEGE FRANÇAIS

185 Av. Fairmount Ouest, Montréal 495-2581



Québec

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Au nom du gouvernement du Québec, je suis très heureux d'offrir mes meilleurs voeux à tous nos concitoyens et concitoyennes en ce jour de fête nationale.

Comme le veut une longue et riche tradition, cette journée anime chaque année la fierté de notre peuple et lui fournit l'occasion de célébrer ce que nous sommes. Depuis toujours, elle s'avère une source de réjouissances, un temps d'arrêt propice à la réflexion et à l'espoir.

En cela et à bien d'autres égards, 1993 ne diffère pas du passé et s'inscrit dans une évolution qui a façonné notre société. Cette réalité ne signifie nullement que les défis à relever ne sont pas exigeants. Résolument engagé sur la route de demain, le Québec comme les autres nations, fait face à des enjeux considérables et qui rendent nécessaires des choix auxquels nous ne saurions nous soustraire.

Dans notre marche vers le progrès, l'histoire se veut une force d'inspiration et nous rappelle que chaque étape de l'édification du Québec moderne a été le fruit d'un effort courageux et collectif. Aujourd'hui comme hier, cette volonté existe et me persuade que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et optimisme.

En ce 24 juin, je souhaite à tous mes compatriotes d'agréables célébrations et que chacune de nos régions reflète cette joie de vivre propre à notre population.

Robert Bourassa

É D I T O R I A L

La nation, contemporaine

Lise Bissonnette

Par on ne sait quel scrupule, le Québec n'ose à peu près plus s'appeler une «nation». Le mot est terni, quasiment sale. Les traités de libre-échange, à la mode, fourmillent pourtant de dispositions touchant les rapports entre «nations», et nul ne suggère de mettre à l'index le beau nom de l'Organisation des «Nations» unies. Mais le terme a ici pris l'acception de «tribu» et l'imaginaire collectif se flagelle. Même la Fête nationale, la Saint-Jean que nous célébrons demain, en devient suspecte.

Divagation suicidaire. Sauf pour quelques groupuscules attardés dont chaque nation a son lot, aucun projet n'est ici fondé sur l'exclusion, quoi qu'aient voulu nous faire croire les promoteurs de la loi 86 en usant à la corde l'appel à la culpabilité, ou la calomnie. Faire passer pour du racisme le désir d'accueillir les touristes en français, c'est à la fois empoisonner une fierté légitime et réduire à l'insignifiance les vraies exigences d'une «ouverture au monde» qui ne saurait se résumer à juxtaposer des langues.

Quelles que soient leurs options politiques, et qu'ils en soient conscients ou non, l'immense majorité des Québécois acceptent aujourd'hui que la «nation» ne soit pas l'expression de la seule communauté de descendance française, mais bien l'expression d'une volonté de vivre en commun l'espace québécois, d'où qu'on vienne. L'idée de communauté présuppose toutefois une forme de contrat. Là exposent les divergences, et achoppent toutes les propositions. Le débat linguistique vient de creuser encore l'impasse.

Le gouvernement libéral du Québec livre rarement sa vision de ce contrat. Il faut la décoder dans des débats comme celui de l'Accord de Charlottetown, ou de la loi 86. Le libéralisme d'ici se rattache certes à une tradition plurale, qui ressemble à celle du multiculturalisme officiel canadien. Tout en refusant la domination d'une ethnie, la doctrine ne transcende pas les ethnies, elle les expose en espérant qu'elles finiront par s'entendre à peu près. Mais la dislocation menace, l'ensemble ne tient pas. Ils sont nombreux aujourd'hui, les auteurs repentis de cette politique, à la recherche éfrénée d'un ciment pour recoller les morceaux avant que l'Amérique du libre-échange ne les absorbe. Mais le libéralisme québécois ne voit pas si loin. Il fait encore le pari d'un vivre-ensemble fondé sur l'absence de frictions entre les pièces d'une mosaïque. L'arrimage de ces pièces n'est pas son affaire. D'où l'abaissement des exigences linguistiques dans tous les domaines, puisant symbole de l'abaissement des exigences d'intégration. Une coexistence, plutôt qu'une existence en commun. Il y a là bien de la fausse amitié, mais elle donne des résultats électoraux indiscutables.

En contraste, le Parti québécois nous inonde de discours sur la «nation» comme lieu d'intégration. «Est Québécois qui veut», dit-il avec superbe, en paradant toutes les vedettes venues des «communautés culturelles», qui ont trouvé chez lui un havre et un projet, une stimulante addition d'identités. Par quelque chimie qui ne peut tout de même pas être l'oeuvre de ses adversaires, le message tombe à plat, notamment à cause de stratégies électorales. L'image que renvoie le mouvement nationaliste, son achalandage si l'on peut dire, est en décalage avec son discours. On en voudra pour

preuve l'indifférence plombée qui a accueilli les ouvertures linguistiques d'un Lucien Bouchard ainsi que le savant plaidoyer d'un groupe d'intellectuels qui défendaient la loi 101 tout en proposant une forme de statut patrimonial pour l'anglais et les langues autochtones. Tout reste à l'état de théorie.

Le statu quo est pourtant intenable, et ne tiendra pas. Comme toutes les utopies, celle du mondialisme triomphant, des grands ensembles faiseurs de prospérité et de paix, est en train de trébucher. Certains des plus zélés défenseurs du traité européen de Maastricht expriment aujourd'hui ouvertement des chagrins devant les limites de leur projet. Comment empêcher la croissance d'une technocratie internationale qui dévitalise tout ce qu'elle touche? Comment enrayer la déshumanisation des rapports entre les citoyens et des élus locaux qui se disent contraints par des politiques imposées d'ailleurs? L'Europe du libre-échange peut-elle vivre d'une autre doctrine que celle du libéralisme anarchique au profit des plus forts? La «libre circulation», qui se traduit aujourd'hui par des mouvements d'industries, des «délocalisations» comme on dit là-bas, est-elle en voie de défaire des patrimoines nationaux pour des chimères?

**La coexistence
ne saurait être
une existence
commune.**

À ces questions d'économistes s'ajoutent des questions morales. La communauté d'argent n'a pas créé de communauté d'âme; Bruxelles n'a même pas de mains pour se les laver de la Bosnie. Se surprend-on que le cynisme saisisse partout les populations? Quand on a l'impression de perdre prise sur tout destin, on démissionne ou on se révolte. Certes, Maastricht n'est pas responsable de la jeune violence et des tensions raciales qui détériorent la vie urbaine mais Maastricht ne peut rien y faire. C'est trop loin, trop haut, trop lourd. Il n'a fallu que quelques mois pour que réapparaisse, en France et en Allemagne notamment, une recherche qu'on appelle de «proximité», c'est-à-dire de moyens pour redonner à chacun un sens de l'appartenance à des ensembles de taille humaine.

La «nation», dans ces conditions, n'est pas le lieu de l'exacerbation des identités et des différences, mais un juste contrepoint aux grands ensembles qui vont continuer à se construire. Un équilibre, qui peut et doit encore s'incarner dans les moyens d'un État. Il est impossible que «l'ouverture au monde» signifie la perméabilité passive, la renonciation au droit d'orchestrer son propre développement. Le village global, qui excite tant les commerçants, est une vaste prison s'il ne réunit que des villages qui ont abdiqué leur droit d'initiative et leur liberté.

Par sa géographie, par son histoire plurielle, par ses ressources, par son État édifié, le Québec est un des rares endroits à conjuguer la volonté de participer aux grands ensembles économiques (il a embrassé le libre-échange avec un enthousiasme froissant l'inconscience) et la capacité de retenir des valeurs d'appartenance. Encore faut-il qu'il cesse de s'excuser d'en avoir, et qu'il se décide à les proposer.

BRAN S'EFFACE...



Comment devenir Québécois?

AXEL WERNER
Étudiant au doctorat en
mathématiques

Nos réflexions sont parfois amenées dans un territoire sans rapport apparent avec l'événement qui les a suscitées. Ainsi, la manifestation de joie suivant la victoire du Canadien à la Coupe Stanley, avec les conséquences que l'on sait, m'a fait réfléchir sur mes rapports avec le Québec.

D'origine allemande, j'habite le Québec depuis bientôt six ans. Lorsque je suis arrivé, j'étais bien informé que dans cette province (en fait, on parlait aussi de pays), la langue officielle était le français et que la vie quotidienne se déroulait dans cette langue. Je reçus ma première douche froide dans le taxi qui devait m'amener à l'Université de Montréal. Le chauffeur ne parlait que l'anglais. Il s'excusa en m'expliquant qu'il venait de New York (comment faisait-il pour obtenir un permis de travail ici?). La rencontre d'un étudiant francophone et très serviable sur le campus acheva de dissiper mes doutes.

J'étais alors décidé de devenir un Québécois à part entière. Pour manifester mes bonnes intentions, je parlais français avec tout le monde et j'en faisais la promotion dans la mesure du possible; je faisais même un effort pour parler français aux Québécois anglophones (quelle arrogance de la part d'un immigrant!), citoyens d'ici (Canada? Québec? Que dois-je dire?). Ainsi, je réussissais à apprendre quelques mots essentiels à un employé (immigrant lui aussi) de la boulangerie du coin. J'en étais fier, car en bon futur citoyen québécois il fallait aider les autres immigrants à adopter le français.

Les premières critiques à ce comportement venaient de la part de... Québécois francophones. Il ne fallait pas embêter les marchands anglophones au Québec avec de tels com-

portements. Il fallait les respecter. En d'autres mots, si je vais dans un magasin où le vendeur me parle anglais, c'est moi qui dois le respecter. Si, en tant que client, je demande que l'on me parle dans la langue officielle de la province, c'est que je fais suer. Les cartes commençaient à se brouiller quelque peu et je m'interrogeais.

Voici trois questions que le bon immigrant doit se poser.

■ Que dois-je faire pour devenir un «bon» citoyen d'ici? La réponse à cette question serait facile si je savais ce que veulent les Québécois.

■ Que veulent les Québécois? (*What does Quebec want?*)

■ Qui est Québécois? J'ai un urgent besoin d'avoir des réponses claires. Officiellement, c'est la troisième question qui pose le problème principal. Car si je savais qui est Québécois, je saurais où m'intégrer. Par contre, la politique du multiculturalisme semble envoyer le message «Faites comme chez vous». Mais chez qui alors? Si j'habite dans un quartier majoritairement peuplé par un groupe ethnique spécifique, est-ce que je dois m'intégrer à cette majorité locale? Ou devrais-je plutôt choisir la majorité provinciale? Ou nationale?

Dans le contexte actuel, il semble impossible de devenir un bon citoyen d'ici, à moins d'avoir des capacités caméléonesques. Car si je faisais comme chez moi, je ne respecterais ni les minorités, ni la majorité linguistiques. Ce serait le chacun pour soi.

Le coup de Stanley

C'est la deuxième question qui est inspirée par le hockey. La réponse semble être claire: les Québécois (du moins les Montréalais) veulent que le Canadien gagne la Coupe Stanley. La manifestation à l'occasion de la victoire était assez impressionnante, étant donné que l'enjeu était la joie plutôt que la frustration. Le message aux gouvernements

semble être celui-ci: faites ce que vous voulez, mais que le Canadien gagne. Le contraste avec l'ardeur que l'on manifeste pour la défense de la langue française est assez troublant. La loi 86, les pages jaunes bilingues, ne suscitent que quelques lettres frustrées dans LE DEVOIR.

Des messages clairs, s'il vous plaît!

En tant qu'immigrant, je me sentais plus à l'aise si l'on m'envoyait des messages clairs. La navigation me semble pénible entre la conviction qu'il faut travailler pour éviter que le français ne devienne une langue folklorique en Amérique du Nord, la compassion pour les anglophones québécois qui ne se sentent pas chez eux ici et l'admiration pour un grand pays (les Rocheuses, etc.).

En bon Allemand (c'est plus fort que moi, nous sommes incapables de ne pas nous mêler des affaires des autres), et profitant ainsi pleinement des avantages du multiculturalisme, je propose une solution peu originale.

En effet, j'ose croire que si le Québec avait ses pleins pouvoirs, l'ambiguïté linguistique serait nettement moindre. L'anglais et toutes les autres langues parlées au Québec seraient alors des atouts à la fois économiques et culturels et non une épine dans le français. Et voici le bémol: le Québec ne sera jamais indépendant. En effet, tant que les Québécois ne descendront dans la rue que pour les victoires de hockey ou la Saint-Jean-Baptiste, il ne se passera rien.

Il est impossible d'être un bon immigrant au Québec à l'heure actuelle. Le plus facile serait encore de faire comme une grande partie des Québécois francophones, c'est-à-dire rien faire politiquement. Or, c'est un comportement qui ne convient pas à tout le monde. La solution serait de partir pour le Canada anglais, dans un environnement passablement homogène. Mais, qu'est-ce qu'on fait si on aime le français?

L E T T R E S

Infiniment triste

Je revenais d'une conférence sur la guerre en Ex-Yougoslavie, où il avait surtout été question du drame de ces milliers de femmes bosniaques violées, passées à la moulinette de la purification ethnique par des miliciens serbes sans vergogne.

Sefika, Ludmilla, Vezna, Carmella, violées, tuées, blessées, meurtries, trahies, prisonnières, réfugiées, filles-mères, suicidaires, suicidées, sacrifiées...

Yougoslaves. Cela veut dire Slaves du Sud. Sans doute, ce terme était devenu trop générique et trop général.

À partir de maintenant et pour longtemps, on verra des Slaves errer tels des fantômes, aux quatre coins d'un monde qui aura calmé sa mauvaise conscience en accordant des statuts de réfugiés à l'emporieuse, au hasard de quotas d'immigration bizarres.

Qui veut mourir aujourd'hui pour la Bosnie? Pas moi, pas moi, pas moi!

Sefika, Ludmilla, Vezna, Carmella...

Pascal Boret
Montréal, 9 juin 1993

Culture canadienne

Si le Canada se retrouvait un jour pieusement converti au bilinguisme et fervent pratiquant, il verrait peut-être qu'il était ainsi devenu le berceau d'une culture propre, faite de la fusion, dans son creuset, des deux cultures les plus représentatives de la civilisation occidentale. Cette culture tierce s'appellerait la culture canadienne.

Elle offrirait une contribution, nécessairement appréciable, au progrès de cette civilisation.

Il constaterait par la même occasion que cette contribution spécifiquement canadienne au progrès de

la civilisation, était à la fois sa vocation, sa richesse et son devoir, qu'aucun autre pays n'était désigné par son destin pour être un bout d'Europe sur le continent américain et qu'il n'a point fait autre chose, jusqu'à présent, que renier cette vocation, dilapider cette richesse, et se dérober à ce devoir.

Il regretterait, de même, que, d'un côté comme de l'autre de l'Océan, on n'ait pas tenu compte de cette dimension universelle de la querelle des langues, et que le Canada n'ait pas compris que, si le problème du français est un problème du Québec, sa solution est un problème de tout le Canada.

Les politiciens regretteraient enfin de n'avoir pas compris que, de façon plus urgente que d'amender la Charte de la langue, on aurait dû d'ores et déjà prévoir et organiser ce qui allait arriver après.

Car, advenant que la Charte ait épuisé son objet, allait-on réellement s'accommoder, définitivement, de deux langues qui cohabitent et ne «se parlent» pas?

Nous avons déjà mal posé ces délicats problèmes, et nous ne devons point espérer de bonnes solutions pour des problèmes mal posés. Il ne s'agit peut-être pas du français envahi par l'anglais, mais de la culture envahie par la politique.

Elias Maroun
Montréal, 14 juin 1993

Sécurité aléatoire

Les conditions salariales et de travail des employés de l'État sont à l'ordre du jour, mais la question de leur sécurité d'emploi est-elle toujours bien comprise?

Tout d'abord, il faut constater que cette sécurité d'emploi n'est pas du tout absolue, comme on le laisse entendre couramment. Un employé incompetent ou fautif peut être sanctionné; sans quoi les procédures de

grief et d'arbitrage seraient sans objet.

Notre droit du travail ne protège donc pas du congédiement ou de toute autre sanction, mais plutôt de l'arbitraire patronal. Qui s'y opposerait?

De plus, cette protection favorise une fonction publique indépendante et compétente.

Cette forme de sécurité d'emploi met un frein à un arbitraire patronal qui autrement aurait tôt fait de prendre la forme de l'ingérence partisane, elle-même soumise aux aléas des revirements électoraux. Qui s'y opposerait?

Bref, la sécurité d'emploi des serveurs de l'État se révèle un mécanisme parmi bien d'autres qui garantissent une vie collective un peu plus démocratique.

Est-ce trop payer?
Claude Ducharme
Saint-Laurent, 8 juin 1993

Touriste déçu

Comme touriste, que je vienne ou ne vienne pas à Montréal ne dépend pas des enseignes en français ou en anglais!

Mais j'apprécie beaucoup le visage français de Montréal. C'est un changement agréable du reste de l'Amérique du Nord.

Ceux qui disent que la «bilinguisation» du Québec va attirer plus de touristes nient carrément les droits de la majorité des Québécois. M. Ryan veut mater les nationalistes et intégrer le Québec encore plus dans le Canada.

Mais ce qu'il ne sait pas, c'est que la loi 86 met en péril le français au Québec.

C'est une grave erreur que de ramener les Québécois 20 ans en arrière.

Robert Julien Gauthier
Résident de Vancouver
Montréal, 15 juin 1993

À P R O P O S

... de papier

Lorsqu'on examine les déplacements des produits papetiers à travers le monde, on constate qu'une tonne de papiers et cartons sur quatre est consommée ailleurs que dans le pays où elle a été fabriquée. Plusieurs régions doivent en effet importer alors que d'autres produisent des surplus qui doivent trouver preneurs sur les marchés internationaux. Par exemple, chacun des 5,9 millions d'habitants de Hong Kong consomme en moyenne 170 kilos de papiers et cartons par année. En comparaison, la production annuelle n'y est que de 19 kilos par habitant. En contraste, le Québec, avec une population comparable (6,8 millions d'habitants), a une consommation per capita estimée à 210 kilos par année alors que la production annuelle y atteint 1139 kilogrammes par habitant.

Au cours des dernières années, la dynamique entre l'offre et la demande a connu des changements majeurs.

En effet, de nombreux pays, autrefois importateurs de pâtes et papiers, deviennent de plus en plus autosuffisants; certains figurent même déjà au rang des exportateurs.

Heureusement pour l'industrie québécoise, d'autres pays, dont la consommation était autrefois marginale, connaissent depuis un certain temps une augmentation appréciable de l'activité économique et du niveau de vie de leurs habitants. Cette augmentation se traduit notamment par un besoin accru en produits papetiers. Évidemment, plusieurs de ces clients potentiels, comme par exemple les pays du sud-est de l'Asie, sont à des distances considérables du Québec; l'expédition de marchandises vers ces destinations entraîne nécessairement des coûts de transport additionnels.

Le Papetier, Association des industries forestières du Québec, Printemps 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'instinct suicidaire

Aussi injustifié qu'inopportun, aussi maladroit que dangereux, le projet de loi 86 ne peut faire que des vaincus

JEAN-MARC LÉGER

Conseiller en relations internationales

Aussi injustifié qu'inopportun, aussi maladroit que dangereux, le projet de loi 86 ne peut faire que des vaincus: la langue française certes, au premier chef, mais aussi la paix sociale (hypocritement invoquée par ceux-là même qui y attendent), la vitalité enfin et la singularité du Québec dont la langue nationale est le fondement et l'expression. On peut considérer de surcroît que la communauté anglophone elle-même risque d'être victime de ce qui ne saurait être qu'une victoire à la Pyrrhus. Le nouveau débat linguistique ouvre directement, quoi que prétende le pouvoir, sur la remise en cause de tout l'acquis des dernières années. Il confirme en même temps avec une douloureuse éloquence que le destin de la langue reste au coeur de notre devenir collectif. La précarité de sa position nous contraint et nous contraindra toujours à une extrême vigilance et à la mise en oeuvre de mesures vigoureuses, exigeantes, pour sa sauvegarde: loin qu'il soit opportuniste aujourd'hui de les réduire, il s'impose plus que jamais de les renforcer.

Aussi, pourrait-on s'étonner que le gouvernement ait plutôt choisi d'affaiblir davantage le dispositif, déjà insuffisant et lézardé, de protection de la langue française, si le ministre responsable n'avait combattu depuis l'origine le principe même de la Charte de la langue. Il importait toutefois de présenter cette offensive sous l'aspect bénin d'une adaptation, avec force propos léniants. Rarement auront à ce point fleuri les euphémismes perdus. Le gouvernement parle, avec une feinte naïveté, «d'assouplissements», «d'aménagements», «d'actualisations» pour désigner une entreprise de liquidation de la charte du français, cependant que certains commentateurs, avec un sens discutable de la litote, croient discerner un signe de «maturité» dans cette déchéance, et célèbrent un «comportement d'adultes» dans l'abdication.

Sous quelque angle qu'on l'aborde, le projet de loi 86 est totalement inacceptable car il sonne le glas de toute politique cohérente et de toute législation sérieuse en matière de protection du français. Ce texte funeste ne peut être amendé ni bonifié mais doit être rejeté en bloc. Il faut bien voir que la moindre concession, y compris et d'abord dans l'affichage, appelle inévitablement des reculs dans tous les autres domaines, jusqu'à la capitulation totale. Une politique linguistique a sa cohérence propre: toutes les pièces maîtresses sont interdépendantes et on ne peut affaiblir, a fortiori éliminer l'une sans mettre en cause les autres. Il tombe sous le sens qu'on ne saurait en même temps prétendre protéger le français et prôner le retour au bilinguisme: conforter celui-ci, c'est miner et à terme éliminer celui-là.

La lecture attentive du texte du *Bill 86*, éclairée par les propos abondants du ministre qui en est l'inspirateur et l'auteur, fait apparaître nettement



que bien au-delà de ses objets immédiats, et pour important qu'il soit, il n'est qu'une étape d'un dessein plus ambitieux et parfaitement clair: la transformation du Québec de société française en société bilingue. Si ce projet était adopté, il ne se traduirait pas seulement par le retour à la situation qui prévalait avant la loi 101 mais par un affaiblissement dramatique des positions du français, au point que son avenir même serait compromis.

Il suffit d'en rappeler les éléments principaux. L'instauration du bilinguisme intégral dans l'affichage (la «prédominance du français» n'étant qu'un attrape-nigauds), la porte ouverte, et largement, au bilinguisme dans l'administration publique, les mesures «d'assouplissement» dans l'admission des immigrants à l'école anglaise, un projet ambitieux d'immersion en anglais des élèves francophones (première étape vers la «bilinguisation» des établissements, la suppression

de la Commission de protection de la langue française, la réduction des compétences et des moyens de l'Office et du Conseil de la langue française, en attendant leur disparition, et même l'abandon de la disposition donnant priorité au français dans l'interprétation des lois et règlements: voilà ce qui s'appelle, paraît-il, des «aménagements» de la loi 101. Peut-on vraiment s'étonner que les mêmes personnages qui ont prôné le non au Québec en 1980, puis le oui à l'entente de Charlottetown en 1992, aient conçu le projet de loi 86? Ils y étaient conduits par leur pente naturelle. On mesure mieux aujourd'hui que la défense de la langue est inséparable du combat pour la souveraineté, ou plutôt que celui-ci n'a de sens que par celle-là. Qu'on retire au Québec son caractère de société française et il n'est plus de raison alors d'en rechercher l'émancipation. La réapparition du bilinguisme annonce-

ra le crépuscule de la singularité québécoise. Et on ne saurait ignorer la dimension internationale. Dans le nouveau combat qui nous est imposé, nous ne sommes pas seuls en cause mais tous les francophones avec nous. De plus, la défense de notre langue s'inscrit dans un mouvement universel de sauvegarde des langues et des cultures, dont la plupart sont aujourd'hui menacées par l'uniformisation. C'est la défense du singulier qui assurera le salut de l'universel: la diversité des cultures est une condition de la liberté.

A court terme, il faut susciter la mobilisation contre une initiative qui porte en germe un recul irréversible du français au Québec. Et si le malheur veut que cette loi sclérotée soit adoptée, fasse le ciel qu'elle devienne pour ses auteurs leur tunique de Nessus. Quant à nous, Québécois, il nous restera d'avoir encore l'honneur et de trouver l'énergie d'organiser la résistance.

En bon français

Les programmes actuels seraient-ils destinés à l'enseignement de la communication plutôt qu'à celui de la langue?

LORRAINE PAGÉ

Présidente
Centrale de l'enseignement du Québec

Extraits d'une conférence prononcée récemment à Chicoutimi, dans le cadre du colloque «La problématique de l'aménagement linguistique: enjeux théoriques et pratiques».

Dans un document publié en septembre 1992, intitulé *Pour une langue belle — Priorités dans l'enseignement du français, langue maternelle et langue d'adoption*, le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, affirmait vouloir contribuer au redressement et à la valorisation de l'enseignement du français. Sans modifier les orientations des programmes de français du primaire et du secondaire, il affirmait la nécessité d'amener les élèves à une plus grande maîtrise de la langue écrite et de leur donner un accès plus large à des oeuvres littéraires de qualité. Il ajoutait que la priorité serait désormais accordée à l'écriture et à la lecture.

Les enseignants attendent toujours les programmes «précisés». Tout laisse croire que le retard s'explique par des raisons budgétaires: il serait en effet fort coûteux de renouveler les manuels scolaires pour tenir compte des modifications souhaitables et souhaitées. Par ailleurs, une version provisoire récente du programme d'études primaires en français, comptant 450 pages pour les seuls volets lecture et écriture, ne laisse que peu d'espoir à ceux qui espéraient le retour à un enseignement systématique du code linguistique.

À voir l'insistance des programmes actuels sur la création de situations de discours qui soient «signifiantes» pour les élèves, sur l'expression d'opinions, sur le développement de l'argumentation, on peut se demander à bon droit si nos programmes de français ne sont pas, en fait, destinés à l'enseignement de la communication plutôt qu'à l'enseignement de la langue. Ne serait-ce pas la source de la méprise? Je n'en veux pour preuve le test de français imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en mai 1992 à tous les élèves des collèges désireux de s'inscrire à l'université, et auquel 45%

des candidats ont échoué. Le rapport publié par le ministère à ce sujet affirme que «le taux de réussite des élèves démontre qu'ils sont capables de soutenir un discours cohérent et qu'ils savent argumenter. De plus, (...) il semblerait que ce discours témoigne d'une certaine maturité intellectuelle (qui apparaît) dans la logique du raisonnement, dans la variété et la valeur des arguments utilisés, dans la nuance et la subtilité de l'opinion». Mais, de souligner la ministre Robillard, les résultats obtenus montrent éloquentement que la maîtrise du français écrit de nos étudiants candidats à l'université révèle des lacunes importantes en syntaxe, en ponctuation et en orthographe.

On apprend ce qui nous est enseigné

Au risque de paraître brutale, j'ajouterais que les élèves ont appris ce qui leur a été enseigné! Peut-être la population timorée que nous étions avait-elle besoin de sortir de son mutisme, d'apprendre à s'exprimer, à soutenir une argumentation. La langue n'est-elle pas essentiellement un instrument de communication?

D'où la priorité accordée par les programmes de français au discours sous toutes ses formes. Sur ce plan, les jeunes qui ont fréquenté l'école au cours des deux dernières décennies ont accompli des progrès considérables. Mais si tels sont, à la fois, le besoin et le désir de notre société, il faudrait cesser de blâmer les élèves et l'école pour les faiblesses en français écrit, du moins tant que le temps consacré à l'enseignement de la langue écrite ne sera pas augmenté.

Les critiques formulées par les cégeps, les universités, les médias et certains employeurs portent surtout sur les carences des jeunes adultes en français écrit; on souligne particulièrement leurs lacunes en syntaxe, en orthographe et en ponctuation. Si notre société considère que ce sont là des éléments essentiels à la connaissance du français, le ministère devrait revoir ses priorités, réajuster ses programmes, et fournir à l'école les moyens de combler les lacunes observées.

Vous me permettez de souligner que nous avons ici une preuve de plus de la nécessité de tenir un débat public approfondi sur l'ensemble de notre système d'éduca-

tion, ce que réclame la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) depuis un bon moment. Jusqu'à présent, le gouvernement est demeuré sourd à nos revendications, préférant traiter les dossiers à la pièce: commission parlementaire sur l'avenir des cégeps, travaux en comité sur le curriculum du secondaire, tests de français imposés aux élèves désireux de s'inscrire à l'université...

Je ne saurais non plus passer sous silence les lacunes qui existent du côté du matériel didactique. En raison des compressions budgétaires, des commissions scolaires ne peuvent plus procurer une grammaire à chaque élève, mais doivent se limiter à fournir une grammaire par pupitre dans les classes de français, ce qui a pour conséquence que les élèves ne sont pas autorisés à les sortir de la classe pour étudier ou pour effectuer leurs travaux. Des classes sont équipées de dictionnaires qui ont plus de 10 ans; vous devinez dans quel état ils sont...

Pour l'enseignement du même programme de français, il existe de nombreux manuels, ce qui n'est pas mauvais en soi. Mais la difficulté vient du fait que les différents auteurs ont la fâcheuse habitude d'employer une terminologie différente pour désigner par exemple ce que la plupart d'entre nous appelons une proposition, un adjectif, un pronom, un complément, etc.

À cela s'ajoutent une multitude de cahiers d'exercices plus ou moins adaptés à l'enseignement qu'ils sont censés appuyer. Faut-il nous surprendre que la confusion s'installe chez les élèves et chez leurs parents?

Par ailleurs, on convient généralement que la lecture constitue l'un des meilleurs moyens d'apprendre la langue écrite. Or, les bibliothèques scolaires sont de plus en plus dépourvues et doivent de plus en plus compter sur le bénévolat des parents, le personnel de soutien et le personnel professionnel qui animaient les bibliothèques ayant été éliminés au gré des vagues successives de compressions budgétaires. Les récentes compressions annoncées par le ministre Johnson ne laissent entrevoir aucune amélioration de ce côté. L'enseignement du français comporte encore deux autres difficultés qui ne sont pas sans lien: la lourdeur de la tâche et l'évaluation. C'est en écrivant qu'on apprend à écrire, affirme-t-on comme une vérité de La

Palice. Il faudrait ajouter «à la condition que le professeur puisse corriger les travaux et que l'élève soit en mesure de pallier ses faiblesses».

Or, par exemple, selon les procédés d'évaluation actuellement en vigueur, une enseignante du primaire peut être appelée à appliquer, pour la correction d'une composition, une grille d'évaluation comportant cinq cri-

tères, subdivisés en dix éléments, comprenant chacun cinq degrés, dont la moitié doivent être pondérés selon que le texte est court, moyen ou long. En multipliant par 25 élèves, vous pouvez imaginer le temps qu'il faudrait pour corriger les copies d'une classe. Et cette enseignante doit aussi préparer ses cours, enseigner et corriger les travaux reliés à plusieurs autres matières, en plus d'assister aux réunions, de communiquer avec les parents, etc. Au secondaire, les compositions (que l'on appelle des productions écrites) sont nécessairement plus longues et un même enseignant en français peut être responsable de 120 à 130 élèves.

Définir les objectifs de l'enseignement du français n'est pas la responsabilité des professeurs de français seuls. C'est un enjeu social qui comporte des choix politiques et économiques. Assurer la qualité du français oral et écrit n'est pas, non plus, la responsabilité exclusive des conseillers et conseillers pédagogiques et du personnel enseignant en français. Dans les établissements, c'est aussi la responsabilité de la direction et de l'ensemble du personnel. C'est également une responsabilité que nous devons assumer collectivement, comme société, et dans tous les secteurs d'activité.



PHOTO JEAN-FRANÇOIS BÉRUBÉ
Lorraine Pagé, présidente de la CEQ.

Big Brother City

Le contractuel est le chômeur de demain et le pigiste est souvent condamné à l'aide sociale

JEAN-FRANÇOIS DELISLE

Bachelier en journalisme

Quelle réalité recouvre aujourd'hui le terme de «travailleur», ou de «salarié»? Quel sens lui accoler maintenant? Quelle est l'évolution du marché du travail?

L'angoisse propre à la condition salariée s'est beaucoup accrue depuis plus de 10 ans. Avec la prolifération de l'emploi précaire et le chômage endémique, la distinction entre employé et chômeur tend à s'estomper. Le travailleur à contrat est le chômeur de demain; le pigiste, en cas de difficultés économiques, est souvent condamné à l'aide sociale...

Les politiques économiques et monétaires des gouvernements équivalent, au nom de la lutte anti-inflation et de la compétitivité, à enlever littéralement le pain de la bouche aux travailleurs.

Ceux-ci changent alors de statut: de citoyens disposant d'un certain rapport de force grâce à l'emploi permanent, ils deviennent des sous-prolétaires dépendants des fonctionnaires de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.

Bienvenue à Big Brother City... Tout le marché du travail se transforme en profondeur. Faute de pouvoir se trouver un emploi permanent ou même un emploi tout court, une masse de travailleurs de tous âges et de divers degrés d'instruction, si rien ne change, est condamnée à la marginalisation et à la pauvreté perpétuelles. Ce n'est pas du développement soutenable, mais du sous-développement durable...

Au nom de la modernité, plusieurs politiciens nous renvoient avec brutalité au XIXe siècle sur le plan social, du moins jusqu'à un certain point.

Qu'est-ce qu'être un travailleur en 1993? Dans bien des cas, c'est une force de travail qui tourne à vide, la déqualification sournoise de beaucoup de compétences nécessaires, à cause des changements sauvages qui affectent le marché du travail. L'oisiveté forcée et surtout la crainte de ne jamais pouvoir s'en sortir. L'espoir devient de plus en plus difficile à conserver...

Avec une polarisation sociale aussi accentuée, quel avenir les pouvoirs en place nous préparent-ils? Est-ce bien ainsi que les gens veulent vivre? De la déception peut naître la mobilisation.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beaugrand, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veer, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odie Tremblay (Lèvres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisc, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Ottawa); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commiss), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (claristes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). **LA DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA DIRECTION ARTISTIQUE** Lucie Lacava. **LA PUBLICITÉ** Lucie Pilonneau (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Francine Gingras, Johanne Guilbeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires), Micheline Turgeon (maquettiste), Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Laffleur (réceptionniste). **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Parrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. **LA PRODUCTION** Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudson, Michael Schneider, Marie-France Turgeon. **LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS** Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Szucsany, Marc Vigneault. **CONSEIL DU DEVOIR INC.** Pierre Bourgie (président), **FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

ACTUALITÉS

DÉCOTE Le gouvernement «a perdu le contrôle», affirme Parizeau

SUITE DE LA PAGE 1

Il s'agit «d'un gouvernement qui a perdu le contrôle de ses dépenses pendant plusieurs années», dit Jacques Parizeau, qui souligne qu'en trois ans, le gouvernement a augmenté de 8% (5000 personnes) le nombre de fonctionnaires au lieu de le réduire, et laissé progresser ses dépenses de 3% de plus que l'inflation.

Le remède: faire quelque chose, dit le chef péquiste, à la fois pour resserrer la gestion et pour relancer l'économie et, du même coup, faire croître les rentrées fiscales.

A cet égard, M. Parizeau se scandalise d'avoir vu le premier ministre Bourassa s'en remettre à Dieu pour le relèvement de l'économie.

Vendredi, il avait déclaré «Dieu nous aide», en répondant aux questions des journalistes à ce sujet. «C'est un mot effrayant, dit M. Parizeau. Ce gouvernement a jeté l'éponge. Il dit qu'il ne sait plus quoi faire. Il est temps de déblayer le terrain et de déclencher des élections».

Standard and Poor's écrit cependant dans son communiqué que le programme de réductions de dépenses, étalé sur cinq ans, annoncé dans le dernier budget Levesque, est prometteur à moyen terme. L'agence signale également comme une initiative heureuse l'adoption du projet de loi 102 sur le gel des salaires.

Le ministre des Finances Gérard D. Levesque trouve injuste la décision de l'agence. «Je ne crois pas que l'évolution de la situation financière du gouvernement justifie cette modification de cote», écrit-il dans un communiqué, d'autant plus que l'agence reconnaît la valeur

du plan à moyen terme du gouvernement».

Le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, trouve dans cette mauvaise nouvelle une consolation: «Nous sommes sur la bonne voie», dit-il. Le gouvernement a prévu couper sept milliards de dépenses sur cinq ans. «Le programme est un programme graduel, dit-il. Il faut démontrer une capacité de continuer dans la même voie. Si on peut continuer dans cette voie-là, on pourra prouver à Moody's, Standard and Poor's et à qui que ce soit qu'on est en business. C'est une question de mériter la confiance des gens, de continuer à faire les choses d'une façon rigoureuse et disciplinée.»

Il n'est pas question de réduire davantage les dépenses que ce qui est déjà prévu pour l'année en cours, a-t-il ajouté. L'an prochain, Québec coupera encore un

milliard et demi. La conséquence d'une décote est double: moins de prêteurs voudront acheter les obligations du Québec sur les marchés étrangers, et les emprunts du Québec coûteront plus cher en taux d'intérêt. On évalue qu'une hausse d'un quart de pour cent d'intérêt représente, pour le Québec qui emprunte 10 milliards cette année à l'étranger, un coût de quelque 125 millions.

La menace de la souveraineté du Québec n'a rien à voir avec cette décote. Standard and Poor's écrit d'ailleurs dans son communiqué que l'enjeu constitutionnel semble avoir été mis de côté pour permettre de mettre l'accent sur la relance économique et les finances publiques. Et qu'il ne semble pas susceptible de revenir à l'avant-plan des préoccupations, du moins pas avant les élections de 1994.

HAÏTI Mot d'ordre de grève pour demain

SUITE DE LA PAGE 1

reçu une lettre du général Cédras «en réponse à une invitation» lancée le 11 juin «pour entamer un dialogue avec le président Aristide en vue de résoudre la crise haïtienne». Et la déclaration poursuit: «Je considère le contenu de cette lettre très positif. Elle ouvre la porte à des négociations constructives (...). Nous devrions être en mesure d'avoir cette rencontre avant le week-end.»

M. Caputo attendait hier la réponse du président Aristide.

La rencontre entre le président Aristide et le responsable du coup d'Etat qui l'a renversé pourrait avoir lieu à New York. On avait aussi parlé de la République Dominicaine comme lieu possible de la rencontre, mais le vice-chancelier dominicain Fabio Herrera Cabral, cité hier soir

par l'AFP, a écarté cette possibilité. Le général Cédras, dans sa lettre à M. Caputo, a souhaité qu'elle ait lieu en «terrain neutre».

Lundi, divers acteurs de la vie politique haïtienne avaient appelé le général Cédras à rencontrer le président déchu Jean-Bertrand Aristide en présence de M. Caputo, pour tenter de dénouer la crise. Le président de la Chambre des députés avait exhorté le général Cédras à participer à une réunion avec le président Aristide. Et la principale organisation patronale du pays, la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti, sous la signature de son président M. Raymond Roy, avait publié un communiqué réclamant que «les institutions, les parties nationales et les instances internationales concernées par cette crise (...) trouvent dans le plus bref délai, à travers des concessions mu-

tuelles, une sortie à cette crise par le retour immédiat et sans équivoque à l'ordre constitutionnel.»

Le doyen des journaux haïtiens, *Le Nouvelliste*, a lancé hier un appel au président Aristide et au général Cédras pour qu'ils se montrent à la hauteur de la situation et «se révèlent les hommes d'Etat qu'il nous faut pour reconstruire notre pays». Le quotidien estime que le pays d'Haïti est «détruit et ravagé» et que «la crise séculaire haïtienne s'est finalement convertie en un dangereux bourbier où chaque pas en avant ou en arrière est un enfoncement sinon une chute éblouissante tout le monde».

Huit organisations syndicales ont lancé un mot d'ordre de grève générale pour demain, pour réclamer le retour du président Aristide et le départ des auteurs du coup d'Etat.

L'entrée en vigueur du régime renforcé de sanctions n'aura cependant pas d'effets immédiats. Les répercussions de l'embargo pétrolier ne devraient se faire sentir avant plusieurs semaines. Haïti disposerait dit-on de réserves de carburant à la pompe pour un mois. Les stocks militaires seraient encore mieux fournis et permettraient à l'armée de tenir plusieurs mois.

Mais il est clair que les sanctions décidées par l'ONU, si elles devaient durer, auront une portée bien plus que seulement symbolique sur l'économie du pays. Contrairement à l'embargo qu'avait recommandé l'Organisation des États américains (OEA), au lendemain du coup d'Etat de septembre 1991, celui qu'impose l'ONU est obligatoire et doit être appliqué par tous les pays membres des Nations unies.

ÉMEUTE

Une bataille de trois heures

SUITE DE LA PAGE 1

en soirée, mais présenté par des commentateurs officiels qui ne participaient pas au Téléjournal (Devirieux se rappelle entre autres de Janine Paquet et de Henri Bergeron).

Il était donc prévu que Devirieux présente de son côté un petit topo journalistique au Téléjournal.

Pour mieux voir l'action, Devirieux monte dans une tour d'éclairage de Radio-Canada non loin de ce qui est maintenant un pavillon de l'UQAM, en bordure du parc Lafontaine.

Pierre Bourgault, accompagné d'environ 300 manifestants selon Devirieux, part de l'étang du parc Lafontaine pour se diriger vers Sherbrooke, en scandant des slogans.

Les premiers policiers saisissent les drapeaux québécois des manifestants. «Un comble, une journée de la Saint-Jean! lance Devirieux. Pure provocation de la part de la police!»

La bataille commence alors, et elle durera trois heures. Les policiers chargent les manifestants pour les évacuer, les œufs et les bouteilles volent (dont certaines remplies de peinture ou de térébenthine), la cavalerie de la police charge de front (ni les chevaux, ni les cavaliers n'ont été dressés pour apprendre à charger de croupe). On se pète, des jeunes sont entraînés à travers les tessons de bouteilles et arrêtés, des arbres et des autos sont incendiés.

Les projectiles volent vers la tribune d'honneur. On évacue en catastrophe les dignitaires, mais Pierre Trudeau, dans un geste théâtral, tient à rester en place. Il assiste à l'arrestation de Bourgault. À l'arrière du défilé, les majorettes font du sur-place en attendant...

À la télévision, le public ne voit strictement rien de ce qui se passe.

Devirieux raconte avoir compris par la suite que «lorsque des manifestants entraînent dans le champ de la caméra, le réalisateur disait de couper».

LE DEVOIR du lendemain décrit le tumulte en ajoutant, d'un ton dévastateur, qu'«à la télévision, le commentateur (officiel) de Radio-Canada paraît frappé de cécité partielle, il ne voit que les drapeaux, que la foule charmante, que les marchands de ballons et de rafraîchissements qu'il décrit avec une verve toute patriotique. Des adjectifs fleurissent dans la bouche, (il) continue à dissenter sur le charme des majorettes et la qualité des fanfares. Il n'entend ni les sirènes des ambulances, ni les cris d'effroi, de douleur ou de haine».

Devirieux descend de son per-

choir pour faire son propre reportage en direct aux nouvelles télé. «On m'avait dit, "tu diras ce que tu as vu". Je l'ai dit. Le trait principal de mon reportage, c'était que la police était responsable de ce qui se passait. Elle n'avait aucune stratégie».

Le lendemain, il arrive à Radio-Canada pour préparer la soirée électorale. Ses patrons lui disent «on a reçu plein de téléphones contre toi, tu es suspendu».

Pour Radio-Canada, Claude-Jean Devirieux a présenté une «image partielle» des incidents et il s'est rendu coupable «d'un écart sérieux à l'éthique professionnelle».

Claude-Jean

Devirieux

constate

aujourd'hui

que tous ces

événements

ont aussi eu

des effets

bénéfiques

«Je leur ai dit, "vous me faites une exécution sommaire, sans procès, vous avez des problèmes"».

Radio-Canada en aura. Les journalistes de la boîte protestent, et les participants à la soirée électorale, Pierre Nadeau, Jean-Marc Poliquin, Michel Gaudet et Jean V. Dufresne, menacent de ne pas se présenter si Devirieux n'est pas réintégré.

Radio-Canada maintient sa position, et annule carrément la soirée électorale. Elle annule même tous les bulletins de nouvelles pendant deux jours.

C'est devenu l'«affaire Devirieux», qui soulève dans les médias de sérieuses questions sur le professionnalisme de la société d'Etat, alors que d'autres politiciens s'en donnent à cœur joie contre les «journalistes séparatistes».

Devirieux reçoit sans arrêt des menaces par téléphone, il doit cacher son fils chez ses grands-parents par souci de sécurité. À la fin de l'été, il sera blanchi après une enquête interne... mais il ne fera plus de reportages politiques.

Il constate aujourd'hui que tous ces événements ont aussi eu des effets bénéfiques.

«Les corps policiers ont décidé de professionnaliser leur travail, explique-t-il. C'est là aussi qu'on a décidé de créer une escouade anti-émeute».

«Chez les journalistes, ajoute-t-il, l'événement a servi de prise de conscience et a sûrement contribué à la création, l'année suivante, de la Fédération professionnelle des journalistes».

«Enfin, ce fut la fin des défilés traditionnels trop folkloriques».

La SSJB tentera un autre essai en 1999, mais devant l'image de la grande statue de saint Jean-Baptiste jetée à terre et décapitée par d'autres manifestants, elle décidera d'arrêter les frais.

Le défilé, lui, reprendra vie seulement en 1990, mais avec une toute nouvelle génération de concep-

RHINOS Ce n'est pas la grosseur du portefeuille qui doit compter

SUITE DE LA PAGE 1

quaient pas hier en conférence de presse — mais les Rhinos croient qu'il faut aussi sérieusement s'en inquiéter et ils pressent «Madame Kim», du haut de son «gouvernement provisoire», de changer la loi.

Car ce n'est pas la grosseur du portefeuille qui doit déterminer qui a le droit d'être candidat dans une démocratie, surtout quand il y a cinq millions de pauvres au pays, faisait valoir hier le Rhino François Mahatma Gourd.

Des élections gratuites, c'est loin d'être une révolution, a-t-on expliqué. La preuve, c'est qu'au Québec aucun député n'est exigé des candidats. La preuve aussi, c'est qu'aux États-Unis l'achat d'un timbre suffit pour poser sa candidature à la présidence du pays.

«En cette période de chômage, il y a 295 jobs qui s'en viennent à Ottawa et tout le monde devrait pouvoir appliquer», a poursuivi François Gourd en faisant référence aux élections. Et une fois élu, on fait comme tout le monde: 60 000\$ par année! Alors les tickets modérateurs, non

merci.

Chez les Rhinos, on se pince: créé en 1963 pour être un pendant humoristique et indépendantiste aux bombes du FLQ, voilà que le parti, trente ans plus tard, en est réduit à être le grand défenseur de la Constitution canadienne et de la démocratie.

Il faut dire que la politique elle-même n'est plus ce qu'elle était. Après tout, ce sont les libéraux eux-mêmes qui ont déjà joué du «gazou» au Sénat. «On nous a volé notre programme», déplorait M. Gourd, dont le veston croulait sous les rains de pluie.

«Les autres partis sontendus plus drôles que nous», a renchérit le Rhino Dominique Langevin.

Ce qui n'est pas une raison pour souhaiter la mort du Rhino bon teint. Car les Rhinos sont en demande en ces temps où les politiciens n'ont plus la cote. Sur de sûr, le Parti Rhinocéros aurait aujourd'hui le contexte idéal pour battre son record de 1980 où il était arrivé lointain deuxième dans trois comtés du Québec.

Les Rhinos ont l'ambition modes-

te: ils visent le 0 vote, qui sera la preuve que la population n'a plus besoin d'eux. Mais tant qu'on les appellera à la rescousse, ils veulent au moins pouvoir répondre présents, ce qui sera impossible sous la nouvelle loi.

Les démarches officielles — les Rhinos s'y sont essayés — ayant échoué, il reste cet appel public au gouvernement. Et si Kim Campbell prend le temps de fumer un bon joint, relaxer et lire leur communiqué, pas de problème, la loi sera amendée, font les Rhinos.

Sinon? Sinon ils feront comme le

grand Rhino en chef, Pierre Elliott Trudeau: «Just watch us». Ils pensent même porter leur cause devant les tribunaux en faisant valoir la Charte canadienne des droits, article trois. Mais en jurant que Brian Mulroney, qui revient à la pratique privée, ne sera pas leur avocat.

Et pour parer à toute éventualité, les Rhinos ont d'ores et déjà, et très officiellement, changé leur nom. Ils sont désormais enregistrés sous l'appellation «Pauvre Parti Rhinocéros».

On rit «ben», mais c'est pas drôle pareil!

Le Capitaine Bonhomme n'est plus

PRESSE CANADIENNE

Le comédien Michel Noël est décédé d'une crise cardiaque durant la nuit de lundi à mardi. Il était âgé de 70 ans.

Le décès a été constaté à l'hôpital Honoré-Mercier, de Saint-Hyacinthe, où le comédien avait été transporté d'urgence par ambulance.

Michel Noël, de son vrai nom Jean-Noël Croteau, s'était rendu célèbre par son personnage du Capitaine Bonhomme.

Il avait créé tout un émoi en novembre 1991 en s'affaissant sur scène, victime d'un accident cardiaque sur le plateau de l'émission télévisée *Métropolis*, diffusée en direct sur les ondes de Radio-Canada.

Michel Noël laisse dans le deuil son épouse, un fils et trois filles.

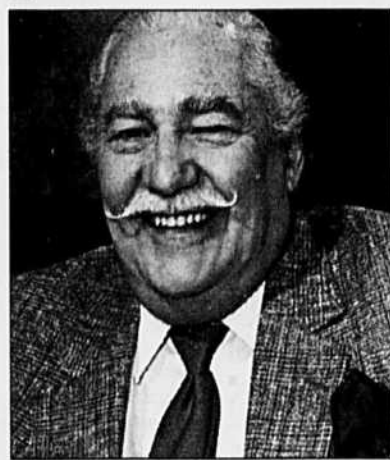
La dépouille mortelle sera exposée demain de 14h à 17h et de 19h à 22h au salon funéraire Demers, chemin des Patriotes nord, à Mont-Saint-Hilaire.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 14h, en l'église de Mont-Saint-Hilaire.

Au cours d'une récente entrevue, Michel Noël avait confié avoir commencé sa carrière dans le spectacle... il y a 65 ans.

«Mon père avait une troupe de théâtre à Québec. J'avais quatre ou cinq ans quand je suis monté sur les planches. À l'époque, on jouait des pièces de cape et d'épée et il me donnait les rôles du petit page.»

«C'est une assez longue carrière, dois-je admettre, et je n'ai jamais fait autre chose», devait-il souligner, même s'il a touché d'autres facettes



Michel Noël

du spectacle.

Quant au personnage du Capitaine Bonhomme, Michel Noël l'avait créé en 1962 pour une émission de télévision à Télé-Métropole.

«J'ai toujours aimé la mer, les bateaux, avait-il expliqué en entrevue. Comme il fallait à l'époque un personnage pour les enfants, j'ai pensé à un capitaine. Et après tout, ça me permettait de parler de différents pays et d'animaux: c'était un domaine inépuisable.»

À la suite de l'accident de novembre 1991, le Capitaine Bonhomme avait réduit ses activités professionnelles.

Il avait repris «la barre» l'hiver dernier, mais ses «sorties en mer» étaient moins fréquentes et moins prolongées qu'auparavant.

«J'ai recommencé à faire de la scène, mais ce n'est jamais trop long, avait-il confié. En fait, je m'organise pour faire une sortie par semaine.»

LISULF Invitation

La LISULF, Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française, condamne la loi 86 qui affaiblit la loi 101, qui diminue le statut du français et qui n'améliore pas ce statut à l'université, en science, à la recherche et dans les publications scientifiques qu'envahit l'anglais. La LISULF, à son Assemblée générale du 19 juin 1993, invite tous les groupes tenant assemblée à garder une minute de silence à cette occasion: La LOI 86 institue la mort à venir du seul État français d'Amérique du Nord. - Et quand même: Vive le Québec en sa fête nationale, vive la Francophonie!

Renseignez-vous sur la LISULF, encouragez-la, joignez-la: Téléphone: 747 2308 Fax: 748 6954 services 24 heures.



Père Marcel Taillefer

Recteur de l'Oratoire Saint-Joseph.

Le père Marcel Taillefer, religieux de la Congrégation de Sainte-Croix, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 21 juin 1993 à l'âge de 60 ans.

Le père Taillefer est né à Saint-Martin (Laval). Il fit ses études classiques au Collège de Saint-Laurent. Ordonné prêtre en 1956, il s'adonna d'abord à l'éducation, au Collège de Plessisville pendant 4 ans et au Collège Sainte-Croix pendant un an.

En 1963, il est nommé directeur de la pastorale à l'Oratoire Saint-Joseph, poste qu'il occupa pendant 9 ans, avec une interruption de 2 ans pour des études en pastorale familiale à Louvain. En 1974, il est de nouveau aux études à l'Université Saint-Paul (Ottawa), où il obtient une maîtrise en counseling matrimonial. De retour à l'Oratoire, pendant plusieurs années il se consacra surtout au counseling. Il y créa le Service de préparation au mariage.

Il fut Supérieur de la Province canadienne des Pères de Sainte-Croix de 1982 à 1992. Il devint Recteur de l'Oratoire Saint-Joseph en janvier 1992.

DÉCÈS

M. Raymond Boyer

M. Raymond Boyer s'est éteint doucement chez lui le 22 juin à l'âge de 86 ans.

Parallèlement à sa carrière universitaire en chimie organique (Ph. D. McGill 1933), et à son travail en criminologie, M. Boyer a défendu de nombreuses causes. Plusieurs ont été touchés par son souci sincère des autres et son intégrité.

C'est l'homme profondément humain dont le sens de la justice n'a jamais cessé de guider les actions qui restera présent dans notre souvenir.

Conformément à ses désirs, il n'y aura ni visite ni funérailles. Un hommage public lui sera rendu prochainement.

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC



2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5 Tél.: (514) 937-6171

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9